

Le 15 avril 2021 à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis à l'Espace André-Maigné, sous la présidence de M. Jean-Luc Laurent, Maire, pour tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 2 avril 2021.

Membres présents :

M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme GESTIN, M. GIBLIN, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOCC, M. TAPA, M. BANBUCK, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, M. ZINCIROGLU, Mme COUTO.

Membres représentés :

M. BOUFRAINE par M. GIBLIN, Mme MUSEUX par Mme BOCABEILLE, Mme AZZOUG par Mme FOURCADE, Mme BASSEZ par Mme ÉTIENNE, Mme BRICOUT par BADOCC, Mme COURDY par Mme FOURCADE, Mme THIAM par M. HASSIN, M. CHIAKH par M. DELAGE, M. TRAORÉ par Mme GESTIN, M. KHIAR par M. RAYMOND, M. HEMERY par M. GIBLIN, Mme DEFRANCE par M. RAYMOND, M. NICOLLE par M. BANBUCK, Mme MANAUT par M. BANBUCK, M. BELAÏNOUSSI par Mme HARTMANN, Mme ALESSANDRINI par Mme HARTMANN, Mme EL KRETE par M. ZINCIROGLU.

Secrétaire de séance :

M. TAPA

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je vous propose de désigner un secrétaire de séance. Je reçois la candidature de M. Tapa. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Jean-Luc LAURENT, Maire

M. Tapa est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

J'en viens à l'approbation du procès-verbal de la séance du 25 mars 2021. Y a-t-il des observations sur ce procès-verbal ?

Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 29 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. BOUFRAINE, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOCC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TAPA, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE)

Ne prennent pas part au vote : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, Mme ALESSANDRINI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le procès-verbal est adopté.

Avant d'aborder l'ordre du jour, je voudrais vous donner trois points d'information. J'ai reçu de Mme Latifa El Krete une lettre par laquelle elle m'informe et me charge de vous informer qu'elle siège au Conseil Municipal à compter de cette séance comme élue d'opposition à la place qu'occupait M. Enguerrand Delannoy et qu'elle intègre le Groupe Ensemble Changeons Le Kremlin-Bicêtre. Nous aurons à examiner son appartenance à une commission municipale dans un des rapports qui interviendra par la suite.

Deuxièmement, un centre municipal de vaccination a été ouvert au Kremlin-Bicêtre en accord avec les services de la Préfecture et de l'Agence Régionale de Santé. Depuis le 1^{er} avril, ce centre municipal de vaccination accueille les Kremlinois conformément aux règles qui sont édictées par l'État, à savoir les personnes qui souhaitent se faire vacciner et qui ont plus de 70 ans. Pour se faire vacciner, il convient de se rendre sur le site « doctolib.fr » ou de téléphoner au 01 43 90 16 83. C'est une bonne nouvelle pour les Kremlinois et les personnes qui s'inscrivent et que nous accueillons au-delà du Kremlin-Bicêtre. Troisièmement, j'ai procédé à une modification des délégations concernant les élus municipaux. Mme Christine Museux, Maire-Adjointe chargée du logement, de l'habitat et de la Politique de la Ville reste dans les mêmes fonctions.

Elle est accompagnée toujours de Mme Brigitte Bricout qui est conseillère municipale déléguée à la mémoire et qui sera également en délégation pour la résorption de l'habitat insalubre et les copropriétés dégradées. Par ailleurs, Mme Julie Defrance devient conseillère municipale déléguée chargée du logement et de la Politique de la Ville.

Ces deux élues sont conseillères déléguées auprès de Mme Christine Museux. Ces décisions d'adaptation de la gouvernance municipale découlent de l'adoption du rapport d'orientation sur la politique de logement et des dispositions qui se mettent en place, notamment concernant les copropriétés dégradées et la lutte contre l'habitat indigne. Nous passons au premier rapport inscrit à l'ordre du jour.

N° 2021-017. MISE EN PLACE D'UNE MUTUELLE COMMUNALE

Jacques HASSIN, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à la santé, aux handicaps et à l'insertion (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun*)

Mesdames, messieurs, chers collègues, la mise en place d'une mutuelle communale était une proposition que nous avons incluse dans le bouclier communal. Cette action de solidarité médico-sociale est en direction des personnes en situation de précarité ou à faible revenu. Elle est destinée à optimiser les remboursements en complément de la Sécurité Sociale. Avec une mutuelle validée au niveau de la municipalité, il s'agit de proposer trois niveaux de protection en fonction des souhaits des personnes résidentes.

Deux types de population sont particulièrement susceptibles d'accéder à cette mutuelle communale. D'une part, il y a les personnes ayant un retard important à l'accès aux soins faute de mutuelle. D'autre part, il y a les personnes retraitées qui, pour certaines, paient des mutuelles rédhitratoires. Cette complémentaire permettra ainsi d'améliorer la couverture santé des personnes. Cette mutuelle complémentaire est moins chère que celle du marché et offre une protection sociale solidaire. Cette proposition doit permettre d'améliorer la prise en charge et de diminuer les coûts liés à d'autres mutuelles dont les tarifs sont beaucoup plus élevés.

Outre la prise en charge du panier de soins choisi, cette mutuelle prend en charge aussi l'accès à la santé publique et augmente ainsi le pouvoir d'achat.

L'intérêt de cette mutuelle est qu'elle ne comporte pas de questionnaires de santé préalables. Il n'y a pas de limite d'âge. Elle vise un large public. En dehors des personnes que j'ai citées en préalable, n'importe qui est susceptible de pouvoir résilier sa mutuelle actuelle si elle lui semble trop onéreuse pour adhérer à cette mutuelle communale.

La municipalité va donc créer un contrat avec une mutuelle. Ce sont ensuite les personnes elles-mêmes, Kremlinoises ou salariées de la Mairie, qui peuvent y accéder. Elles se mettent en relation directe avec la mutuelle. La municipalité est un facilitateur, mais n'intervient pas dans la relation entre la personne et la mutuelle. J'insiste sur les actions de prévention, particulièrement importantes en particulier en santé publique, sur le sevrage tabagique et la prise en charge des addictions, notamment de l'alcool. Le tabac et l'alcool sont en effet responsables d'environ 30 % des mortalités précoces au Kremlin-Bicêtre et dans tout le territoire national. Je vous remercie de votre attention et reste à votre disposition pour répondre à vos questions.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Lionel ZINCIROGLU (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)

Mesdames et messieurs, chers élus, nous vivons depuis plus d'un an une situation de crise sanitaire au niveau national et international qui doit nous pousser à prendre en compte certains sujets en soutien à tous nos concitoyens. Pour cela, nous nous devons d'être attentifs et pertinents afin d'équilibrer chaque mesure en fonction des efforts consacrés, des aides et des subventions déjà existantes, et des objectifs à atteindre. Cela demande un esprit objectif et neutre, ainsi que de mettre de côté une posture politicienne. Cette attention est d'autant plus importante à un moment de crise où chaque effort correspond malheureusement à un coût financier qui doit être d'autant plus examiné pour se permettre de couvrir un ensemble de besoins de nos concitoyens et y apporter des réponses proportionnées.

Avec Le Groupe Ensemble Changeons Le KB, nous posons plusieurs questions sur la nécessité réelle de mettre en place une mutuelle communale. Dans le cadre de cette délibération, de ce projet, qui visons-nous ? Il existe plusieurs aides de complémentaires pour les foyers qui en ont le plus besoin. La complémentaire santé solidaire en est un exemple. L'obligation des employeurs à proposer une mutuelle aux salariés depuis 2016 en est un autre. La loi du 14 décembre 2020 pour la Sécurité Sociale prenant en compte plusieurs aspects assez uniques sur le plan international et européen est un autre exemple. Ces solutions ont déjà été pensées et proposées sur plusieurs plans et au niveau national.

Qu'apporte-t-on en plus à tout cela ? L'idée même d'en débattre ce soir et de vouloir venir en aide à nos concitoyens est en soi une très bonne chose. Mais il faut définir plus précisément cette mutuelle communale. En lisant attentivement ce rapport, la définition de cette mutuelle communale est plus simple et plus précise si on examine toutes les villes qui l'ont appliquée avant Le Kremlin-Bicêtre et qui ont abouti à ce résultat. En fait, ce concept permet de regrouper les habitants d'une même commune afin de leur faire bénéficier d'une complémentaire santé à prix concurrentiel. La Mairie sera donc en quelque sorte un courtier en mutuelle. L'idée même de vouloir faire profiter nos habitants d'un prix concurrentiel est une bonne chose.

Cependant, je reviens à nos questions qui n'ont pas trouvé réponse en Commission Municipale. Avez-vous déjà visé un public ? Avant tout projet, il faut réfléchir à ces aspects-là. En Commission, il a été indiqué que vous avez constaté au CCAS que 10 familles n'avaient pas de mutuelles. Avez-vous vérifié leur éligibilité à la couverture sociale solidaire ? Parmi toutes les propositions du marché, pouvez-vous vraiment vous positionner auprès des assureurs pour prétendre à des offres concurrentielles ? Nous ne contestons toujours pas l'idée du projet. Nous contestons le fait qu'elles soient présentées autrement. Je prendrais un exemple pioché symboliquement dans le rapport et qui démontre que plusieurs éléments indiqués sont illusoire. Je cite : « La mutuelle retenue devra s'investir particulièrement pour améliorer la santé publique » (PCR, vaccinations, « qui doivent faire l'objet d'une prise en charge complémentaire », etc.). C'est faux. C'est un coût assumé par l'Assurance Maladie. Si on entre dans d'autres détails, on voit que la délibération est remplie d'éléments insidieux. Ne voulant pas lancer un débat stérile, je vous informe que nous serons toujours pour toute idée et tout projet qui permettront à nos concitoyens de faire des économies et de gagner en pouvoir d'achat, mais nous sommes contre toute forme de présentation politicienne d'un projet qui se doit d'être expliqué avec sincérité.

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée des questions relatives aux solidarités et à la lutte contre l'exclusion (*Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens*)

Je reprends ce qui vient d'être dit. En Commission Municipale, il me semble que les réponses ont été apportées aux questions que vous posiez sur différents aspects, notamment sur le ciblage du public. Pour avoir évoqué ce sujet, je peux le répéter ce soir si c'est ce qu'il faut faire. Concernant le ciblage du public, nous savons que, pour toutes les personnes bénéficiant des minima sociaux, il existe heureusement des choses. L'aide à la complémentaire santé (ACS), que vous évoquez, est une aide versée afin de permettre de contracter une mutuelle. Enfin, l'ensemble des salariés qui travaillent en entreprise sont dans l'obligation, depuis 2015, d'avoir une mutuelle. En fait, cela va donc concerner tous les autres. C'est ce que nous avons répondu en commission.

Par ailleurs, je reviens sur quelques points de la délibération. Il y a quand même une baisse significative et constante des niveaux de remboursement de la Sécurité Sociale depuis de nombreuses années. Le fait de proposer d'améliorer un accès aux soins et de renforcer la solidarité des habitants de la commune est, selon moi, un acte volontaire de solidarité. L'idée de proposer des actions de prévention en direction de certains publics, plus ciblés au plus près des besoins locaux, me semble importante. Pour résumer ce qui est indiqué dans la note, les trois axes vraiment fléchés au service des Kremlinois concernent avant tout un aspect financier. Proposer une mutuelle à des coûts intéressants n'est pas dénué d'intérêt, étant donné des situations diverses. Les démarches sont aussi simplifiées. Enfin, il y a une vraie volonté de renforcer la solidarité de proximité. Si un courtier en mutuelles travaille sur ces aspects, il faudra me le présenter.

Catherine FOURCADE, Maire-Adjointe chargée des questions relatives aux finances, au patrimoine et à la commande publique (*Groupe des Élus Socialistes*)

Quand cette mesure a été évoquée pour la première fois au sein des différents groupes qui composent aujourd'hui la majorité municipale, la pandémie n'était pas encore là. C'était donc une volonté politique un rien prémonitoire que cette volonté de faire de la santé pour tout un axe de notre programme et, de ce fait, une priorité pour nos concitoyens.

Cette volonté est bâtie sur deux piliers forts. Il y a d'abord la prévention. On oublie souvent que le meilleur moyen de rester en bonne santé, au risque de la litote, c'est de ne pas tomber malade. Pour une bonne part, c'est une question d'hygiène de vie. Pour n'en donner qu'un exemple tristement d'actualité, la qualité de l'hygiène de vie diminue de plus de la moitié le risque de développer une forme grave du virus actuel. Il faut donc prévenir avant tout, c'est-à-dire inciter à la pratique sportive, sensibiliser la population, prendre en charge des consultations de médecine douce et de rééducation, aborder la question de l'hygiène alimentaire. Tel est notre souhait au travers de ce projet de mutuelle communale, mais pas seulement.

Le second pilier est celui de la couverture et de la protection. Il s'agit du complément nécessaire et évident du bouclier communal. Pour tous ceux de nos concitoyens qui, malgré tout, seraient soumis à des affections diverses, parfois simplement causées par la diminution des défenses immunitaires liée à la prise d'âge, nous souhaitons offrir une couverture santé complète et de qualité. C'est ce qui vous a été présenté. Nous redécouvrons en effet, dans ces temps incertains — cela ne fait pas de doute —, que la santé reste un bien commun essentiel. Parce que nous souffrons aussi de voir, malgré les efforts surhumains que déploie la communauté médicale, nos hôpitaux largement abandonnés par le pouvoir politique, nous prenons nos responsabilités. À l'instar d'un certain colibri, nous décidons de faire notre part.

Le Groupe des Élus Socialistes votera avec enthousiasme cette délibération, consacrant le lancement de la mise en place d'une mutuelle communale.

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à la démocratie, la citoyenneté, la coordination des conseils de quartiers, au référendum kremlinois, au comité éthique, à l'éducation populaire, aux affaires générales, aux services publics (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun*)

Qui visons-nous, monsieur Zincioglu ? Le fait est que nombre de nos concitoyens n'ont pas de couverture complémentaire. Vous parlez de chiffres du CCAS. Vous dites que 10 dossiers ont été repérés au CCAS comme n'ayant pas de complémentaire. Je vais donner de nouveau la réponse exacte qui vous a été donnée en Commission.

Lors de la dernière Commission des Aides du CCAS, sur 13 dossiers examinés, 10 concernaient des personnes n'ayant pas de mutuelle. C'est un peu plus précis que les 10 dossiers au CCAS de familles n'ayant pas de mutuelle. Le nombre de 10 sur 13 pour une seule commission est suffisamment parlant.

L'aide que nous proposons avec cette mutuelle communale n'exclut pas les autres aides. Vous en avez cité un certain nombre. C'est formidable qu'elles existent, mais elles se posent comme un complément et un complément de proximité parce que la Ville, la Mairie — le bâtiment même de la mairie — est le lieu le plus évident de nos concitoyens. C'est là, en premier et en priorité, qu'ils trouveront la première aide que la municipalité peut leur apporter.

La mutuelle n'est pas un marché. Je sais bien qu'il y a un marché des mutuelles, mais nous ne devons pas en faire un marché. La mutuelle est d'abord et avant tout une démarche de solidarité. C'est dans cet esprit que nous nous plaçons avec la création de cette mutuelle communale.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Puisqu'il n'y a pas d'autres demandes d'intervention, je donne la parole à Jacques Hassin.

Jacques HASSIN, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à la santé, aux handicaps et à l'insertion (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun*)

Vous parlez de position politicienne. Vous me permettez de considérer que je peux avoir un point de vue largement différent. En réalité, qu'en est-il ? Par l'intermédiaire d'une mutuelle que nous aurons choisie pour les paniers de soins offerts aux Kremlinois, quels qu'ils soient, et aux salariés de la Ville, il s'agira pour eux de choisir un panier de soins (1, 2 ou 3) en fonction des garanties qui sont proposées, jusqu'au maximum pour les soins dentaires et ophtalmologiques. Cette mutuelle a été pensée avant la crise du Covid. Vous ne pouvez pas méconnaître que, dans les cas post-Covid qui nécessitent des hospitalisations et de la rééducation parfois en hôpital, les notes hospitalières explosent faute de mutuelle. Pour les personnes les plus précaires, cela génère des retards d'accès aux soins avec des pathologies qui sont aggravées ainsi. Je sais bien qu'il y a des planchers minima au-delà desquels les gens n'ont pas le droit à un certain nombre de soins. C'est très important. Je pense aux personnes âgées, aux couples de personnes âgées et aux personnes en situation de précarité. Avec certaines aides, on dispose aussi d'une prise en charge. Mais si ces personnes les plus précaires n'ont pas de mutuelle et si elles sont hospitalisées pour une raison ou une autre, elles se retrouvent avec des notes qui dépassent les 10 000 € pour cette prise en charge, en fonction de la journée d'hospitalisation.

Il ne s'agit pas d'une décision ou d'une position politicienne. Il s'agit donc de mettre en rapport une mutuelle communale qui, comme vous l'avez signalé, existe dans d'autres villes. Ne croyez pas que nous avons négligé l'expérience des autres villes pour la mutuelle au Kremlin-Bicêtre. Si une mutuelle est trop élevée, comme cela a pu être le cas ailleurs, il est tout à fait possible de changer de mutuelle en cas de besoin.

La mutuelle communale sera ouverte à toutes les personnes nécessitant des soins. Je vous livre une expérience personnelle. Pour les personnes à la rue, on est obligé de leur prendre une mutuelle extrêmement peu chère, qui n'est pas communale mais sociale. Elle permet de donner une couverture maladie à des personnes qui en sont dépourvues et qui sont dans l'extrême précarité. Je vous demande donc de voter cette délibération. Je ne vais pas polémiquer sur les affirmations que vous estimez erronées dans la note. Je ne vais pas m'aventurer sur ce plan-là. J'attends avec intérêt de savoir ce que vous avez jugé inexact.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'explication de vote ?

Jean-François BANBUCK (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant*)

Notre Groupe approuve le principe d'une mutuelle communale, mais, dans la présentation et la délibération, il y a des éléments qui nous gênent. Le rapporteur a rappelé tout à l'heure que vous vouliez créer un contrat, mais nous n'en avons pas les clauses. Par ailleurs, vous nous annoncez une consultation des différents opérateurs sans que nous sachions comment cette consultation aura lieu. Enfin, vous indiquez qu'il y aura approbation du Conseil Municipal de juin tout en proposant un article de délibération qui vous autorise, Monsieur le Maire, à engager toutes les démarches relatives à sa mise en œuvre, ce qui revient à vous donner un chèque en blanc. Nous nous abstiendrons.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Quelques mots avant de passer au vote. Je me félicite de cette idée d'une mise en place d'une mutuelle communale pour aider nos concitoyens à avoir une meilleure couverture et à bénéficier d'un « prix de gros ». En effet, nous lançons une possibilité que d'autres communes ont déjà utilisée et qui a apporté des résultats positifs pour les citoyens qui en ont bénéficié. Il n'y aura pas de contrat entre la Ville et une mutuelle. Nous lançons une procédure qui va aboutir à une labélisation. Le contrat sera signé entre la mutuelle communale que nous proposerons de labéliser pour sa meilleure offre proposée parmi celles qui auront été consultées et le candidat à adhérer à cette mutuelle. Le contrat liera donc la mutuelle et une personne ou une famille. Ainsi que cela a été souligné, cela s'inscrit dans notre démarche de bouclier communal qui a été conçu avant la période de la pandémie et qui a été renforcé à cette occasion.

En ce sens, nous sommes fidèles à la parole donnée. Je vous demande maintenant de vous prononcer par un vote pour approuver le principe de labélisation d'une mutuelle communale et de m'autoriser à engager toutes les démarches relatives à sa mise en œuvre.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 24 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. BOUFRAINE, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABELLE, M. EDET, Mme BADOZ, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TAPA, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE)

Abstention : 11 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. BELAÏNOUSSI, Mme ALESSANDRINI, Mme EL KRETE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au rapport suivant.

N° 2021-018. ADOPTION DE LA CHARTE DES SPORTS

Jérôme GIBLIN, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux sports, aux loisirs, au temps libre, aux retraités et personnes âgées, aux anciens combattants, correspondant défense, à la vie du quartier Les Martinets-Le Fort (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Chers collègues, chers Kremlinois, cette Charte des Sports fixe un nouveau cadre dans les rapports entre la Ville, les six associations sportives reconnues dans notre ville et les utilisateurs scolaires. C'était une attente pour clarifier la situation, parfaire l'équité et poser des références et objectifs communs.

Nous pensons que les acteurs sportifs jouent un rôle important dans la coéducation des enfants et des jeunes. C'est pourquoi cette Charte présente les engagements réciproques entre les différents signataires. Elle comprend plusieurs objectifs liés évidemment aux principes républicains afin d'œuvrer pour une meilleure citoyenneté et une plus grande égalité dans l'accès aux sports pour tous : rejet des discriminations, accueil favorisé des personnes en situation de handicap, développement de la pratique sportive féminine pour tendre vers la parité et la mixité des pratiques sportives.

La santé, la prévention et la nutrition sont mentionnées explicitement, tout comme des engagements en faveur de l'environnement (réduction de l'utilisation du plastique, du jetable, développement du tri sélectif et des pratiques responsables).

L'équité et la transparence sont les pierres angulaires de cette nouvelle Charte des Sports. La coopération occupe aussi un rôle central avec l'introduction d'une clause de non-concurrence. Tout en conservant une gestion indépendante, les signataires de la Charte ne doivent pas se faire concurrence entre eux. Il s'agit d'aboutir à une meilleure organisation au service de l'intérêt général.

Comme axes structurants, la Ville s'engage à soutenir la richesse des initiatives sportives kremlinoises à travers les subventions, les mises à disposition des équipements municipaux, la maintenance et l'entretien des infrastructures. La Ville est forte de quatre équipements communaux principaux, mais aussi de cinq city-stades et quatre ensembles d'agrès sportifs extérieurs, ainsi que de deux équipements intercommunaux (la piscine située dans la ville et le gymnase des Olympiades où se rendent les lycéens de Darius-Milhaud, sur le terrain intercommunal à côté du lycée).

La Charte et l'Office Municipal des Sports qui sera créé aussi auront comme soucis les activités sportives dans les parcs et jardins, à l'Espace André-Maigné et dans le préau de Charles-Péguy. Le Kremlin-Bicêtre est une ville très sportive et compte le rester.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Maëva HARTMANN (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Chères Kremlinoises, chers Kremlinois, Monsieur le Maire, chers collègues, nous nous appuyons sur l'article 24 de notre Règlement Intérieur pour faire une proposition d'amendement. À la première page de la Charte, à l'article 1 (second paragraphe, deuxième tiret), il est indiqué qu'« à ce titre, les signataires s'engagent à : soutenir les pratiques du "sport pour tous" en favorisant aussi les activités sportives de loisirs, de compétition ou le haut niveau ». Nous souhaiterions préciser « ou le haut niveau non professionnel ». Je vous remercie.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Pour mener une comparaison et un travail pragmatique, nous avons demandé en Commission la dernière Charte des Sports. Nous vous remercions de nous l'avoir fournie ce soir, il y a quelques instants, en début de Conseil Municipal. Il existe donc actuellement une Charte des Sports. On se précipite de nouveau et encore pour l'actualiser, en actualiser une autre en un temps record, en oubliant cette fois-ci et de nouveau une réelle et grande concertation avec les différents

acteurs locaux. Nous nous posons plusieurs questions. Y a-t-il eu des réunions en présentiel ou en visioconférence avec ces différents acteurs ? À notre sens, c'est beaucoup trop précipité. Les différentes associations auraient mérité une consultation plus longue pour intégrer et proposer notamment des éléments nouveaux.

Pour finir, l'avenir de ce Conseil Municipal mérite aussi que ce sujet soit porté une fois que l'on aura un retour précis de la situation judiciaire sur l'élection municipale des 15 mars et 28 juin 2021. Pour l'ensemble de ces raisons, nous nous abstenons sur cette délibération.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Jérôme GIBLIN, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux sports, aux loisirs, au temps libre, aux retraités et personnes âgées, aux anciens combattants, correspondant défense, à la vie du quartier Les Martinets-Le Fort (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Concernant la proposition d'amendement sur le caractère non professionnel du haut niveau, nous allons y réfléchir et consulter les associations. En effet, pour une ville de 26 000 habitants, nous ne prévoyons pas d'accompagner un club dans une professionnalisation. Mais il existe une liberté associative en France. Si un club souhaitait développer des activités de sport professionnel, il y aurait des adaptations. Dans ce cas, la Ville n'accompagnerait pas forcément l'association en termes de subventions. Il pourrait y avoir la création d'une association distincte. Historiquement, dans la ville, cela n'a pas été le cas. Dans les conventions proposées sur lesquelles nous reviendrons tout à l'heure, vous avez pu voir qu'il y a une possibilité d'accompagnement pour un contrat qui lierait une joueuse ou un joueur pour le handball, le futsal ou le tennis de table, avec des contreparties pour la Ville. Il ne s'agit donc pas de clubs professionnels.

Concernant l'autre point, il y a eu une grande concertation. Il n'y a rien de précipité. Je vous rassure. Nous avons vu au moins deux fois chaque association pendant de longues heures. Cette Charte a été co-construite et soumise à l'approbation des clubs. Si une association souhaitait changer un élément, nous consultions les cinq autres avant de procéder à un changement. Avant de vous être présentée, cette Charte a donc été préalablement approuvée par les six associations de notre ville.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Par rapport à la proposition de Mme Hartmann, cette question a été abordée dans les discussions que j'ai conduites avec chacune des associations, à deux reprises, lors de réunions avec Jérôme Giblin et les services. Il est clairement établi que la Ville, demain comme hier et depuis quelques années déjà, n'accompagne pas le sport professionnel. Une chose est de le dire, une autre est de le préciser. Pour les raisons indiquées par Jérôme Giblin, nous nous sommes rangés à l'argument que l'inscription d'interdits dans une charte pouvait aboutir *de facto* à une remise en cause de l'autonomie des clubs sportifs dans le cadre des décisions qu'ils peuvent prendre. En revanche, pour que les choses soient claires, chaque convention que vous allez examiner par la suite indique que, s'il y a des modifications, la Ville se réserve la possibilité de ne pas suivre les demandes présentées par les clubs. Ce sont les éléments que nous pouvons verser à la discussion et qui résultent des débats et des échanges que nous avons menés avec les associations.

Par ailleurs, il y a une remarque préjudicielle, une question préalable en quelque sorte, de M. Zinciroglu qui considère que les choses sont précipitées et viennent trop vite par rapport aux dispositions qui pourraient se mettre en place. Nous sommes en début de mandature. Il est normal de revisiter la Charte des Sports et les conventions qui ont été passées auparavant avec les associations sportives en mettant en place une évaluation. C'est ce que nous avons fait avec chaque club. Ensuite, ont été mises en débat des propositions sur une nouvelle politique de partenariat avec les clubs.

Je sais, par la transmission des histoires au niveau des associations sportives qui se sont créées depuis le début des années 60 — période que je n'ai pas connue —, qu'il y a depuis cette époque une volonté de la Ville et du mouvement sportif de bâtir une politique sportive qui repose sur un partenariat avec le mouvement sportif, organisé par lui-même en associations de loi de 1901. C'est ce que nous voulons poursuivre dans des conditions et des formes qui tiennent compte de l'évolution des temps et de ce que nous avons vécu. Oui, une Charte des Sports a été réalisée dans le passé. J'en sais quelque chose, car j'ai été l'un de ses initiateurs. Mais cette Charte méritait d'être revisitée, comme les dispositifs qui lient le mouvement sportif et la Ville. C'est le sens de cette nouvelle rédaction d'une charte qui sera co-signée par la Ville, les associations et clubs sportifs et des représentants de l'Éducation Nationale afin d'organiser les modalités de fonctionnement entre la Ville et le mouvement sportif. Cela a été concerté et discuté. Ainsi que l'a dit Jérôme Giblin, des amendements et des suggestions ont été concertés auprès de l'ensemble des associations. Nous vous présentons les documents de la Charte, de la création d'un Office Municipal des Sports et de nouvelles conventions sportives dont les éléments seront précisés dans un instant par Jérôme Giblin. Je me félicite de cette démarche.

Par ailleurs, il n'y a pas une procédure judiciaire, ce qui évoquerait des choses qui n'ont pas lieu d'être, mais une procédure de contentieux électoral. Ce n'est pas parce qu'une telle procédure est engagée que la démocratie doit s'arrêter. Je voudrais rappeler à chacune et chacun que la démocratie s'exprime par au moins une voix de plus. Jusqu'à ce qu'il y ait une décision du Conseil d'État, je vous invite à faire votre travail d'élu au service de la population et des Kremlinoïses en étant des

élus qui travaillent sur des dossiers et des propositions. Vous pouvez nous faire des propositions. Les commissions ont aussi été créées pour cela. Vous avez le droit d'amendement, de proposition et de délibération au Conseil Municipal. Nous sommes là pour travailler et nous rappeler ce qu'est la démocratie. Un élu est au service de l'intérêt général. Il doit d'abord être respectueux des règles de la démocratie. La démocratie, c'est le fait qu'il y ait une voix de plus — pas 50 ou 100. Cette règle s'impose à tout le monde. Je passe au vote.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Monsieur le Maire, nous avons demandé un amendement. Il faudrait voter l'amendement.

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'amendement n'est pas retenu pour les raisons qui ont été explicitées.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

C'est un droit, monsieur le Maire. Vous violez à la fois le Règlement Intérieur et le CGCT en refusant de soumettre cet amendement au vote.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Nous allons donc le mettre aux voix. Il est donc proposé par Jérôme Giblin de ne pas retenir cet amendement en raison du fait que la délibération proposée a été discutée avec les partenaires. Je donne l'explication qui a été fournie.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Précisez bien la nature du vote, monsieur le Maire.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Nous votons l'amendement (pour, contre, abstention ou NPPV), comme le prévoient notre Règlement Intérieur et les principes de base de notre démocratie. Je mets aux voix l'amendement.

Résultat du vote (amendement)

Votants : 35

Pour : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme ALESSANDRINI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI)

Contre : 24 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOCC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE)

Ne prennent pas part au vote : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'amendement n'est pas retenu. Je mets aux voix le texte du rapport et de la Charte. Y a-t-il des explications de vote ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Dans ces conditions, nous nous abstenons.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je mets aux voix le rapport présenté par Jérôme Giblin.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 24 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. BOUFRAINE, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOCC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TAPA, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE)

Abstention : 11 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, M. ZINCIROGLU, M. BELAÏNOUSSI, Mme ALESSANDRI, Mme EL KRETE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au rapport suivant.

Jérôme GIBLIN, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux sports, aux loisirs, au temps libre, aux retraités et personnes âgées, aux anciens combattants, correspondant défense, à la vie du quartier Les Martinets-Le Fort (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun*)

Chers collègues, la création d'un Office Municipal des Sports (OMS) correspond à une volonté de mieux coordonner et rassembler les parties prenantes du mouvement sportif kremlinois afin de gagner en synergie et en dynamique communes. Cette meilleure organisation permet de répondre aux défis et aux besoins du territoire et de ses habitants.

L'Office Municipal des Sports sera fédérateur. Ce sera un espace de dialogues et d'actions communes en faveur de projets sportifs locaux. Il concerne la question des financements, des opérations spécifiques, de la promotion de la santé avec le caractère préventif des activités sportives et physiques.

Dans un contexte marqué par une saison quasiment blanche générale, due à la pandémie, et par la perte de nombreux adhérents, la création de cet Office permettra la lutte contre la sédentarité, la reprise des activités sportives, la rénovation des infrastructures sur lesquelles les associations et les acteurs scolaires seront également consultés. L'organisation des Jeux Olympiques 2024 va fonctionner comme une locomotive, la commune ayant été reconnue Terre de Jeux, avec la labélisation du gymnase Jacques-Ducasse et du COSEC Elisabeth-et-Vincent-Purkart afin d'accueillir des équipes olympiques des délégations étrangères.

Nous avons la chance d'avoir au Kremlin-Bicêtre six associations dynamiques dont on peut saluer le dévouement de ses membres bénévoles. Nous avons la chance d'avoir aussi une vingtaine d'agents de la Ville dévoués sur les différentes installations dont un cabinet d'expertise a récemment loué la qualité du travail concernant l'entretien des locaux. Je les en remercie. Je vous demande d'approuver la création de cet Office Municipal des Sports.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Lionel ZINCIROGLU (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)

Notre Ville et son Conseil Municipal sont dotés d'un élu en charge des sports. Historiquement, sauf erreur de ma part, cette charge a souvent été unique pour permettre, je l'espère, à l'élu qui en a la charge de mener une véritable politique du sport. C'est du moins ainsi que je percevais cela. Dans votre majorité, menée par M. Laurent, cet élu, qui nous présente ce rapport ce soir, est M. Giblin. Je reconnais qu'il doit être très pris et très occupé quand on lit les charges dont il dépend : les sports, les loisirs, le temps libre, les retraités, les personnes âgées, les anciens combattants, il est correspondant Défense et de la vie du quartier Les Martinets-Le Fort. M. Giblin doit aussi être pleinement dans son activité professionnelle, comme beaucoup d'entre nous et beaucoup d'élus en France. C'est quelque chose qu'il faut reconnaître et féliciter.

Monsieur Giblin, le projet que vous nous proposez ce soir peut paraître comme une innovation et une avancée pour la Ville. Cependant, cette pratique de création d'un Office Municipal des Sports est déjà bien dépassée et bien vieille dans notre pays. En effet, c'est depuis 1925 que l'on note, en France, de véritables politiques sportives locales. C'est en 1936 que les premiers offices municipaux des sports ont vu le jour dans notre pays. Quand on lit attentivement les objectifs que vous proposez de fixer pour cet office, on a l'impression de lire la fiche de poste naturelle que devrait être votre charge en tant qu'élu et Maire-Adjoint chargé des sports.

Les offices municipaux des sports ont un vécu. Avec ce recul et ce retour d'expérience, ils sont généralement considérés comme des associations para-administratives ou, plus vulgairement, des faux-nez de l'administration, étant donné qu'une grande partie des financements est assurée grâce à des subventions municipales. Ce n'est pas moi qui colle cette étiquette, mais la justice qui, à plusieurs reprises et dans plusieurs territoires, l'a reconnu dans des cas particuliers et généraux.

Pour autant, la création des offices municipaux des sports permet d'associer les clubs sportifs à une partie de la politique sportive municipale. Dans le monde du sport, cette participation doit forcément constituer un signe de reconnaissance. Aussi, il est très difficile de trouver une autre solution pour mener une politique du sport si ce n'est de vouloir s'y investir clairement et pas seulement en 2021.

Avec notre groupe Ensemble Changeons Le KB, nous aurions préféré la création d'une commission extramunicipale qui pourrait remplir les mêmes fonctions, mais sans personnalité juridique. En ce sens, la politique se détache de l'associatif et l'élu ainsi que le Maire se doivent de mener une politique du sport dans le cadre de leur engagement. De 1936 à 2021, pendant que des maires ont pris ce sujet à bras-le-corps que certains se sont rendu compte de l'inutilité de ces offices en les supprimant dans plusieurs villes, d'autres ont continué d'incarner cela avec opiniâtreté.

Monsieur Laurent — cette fois-ci, je m'adresse à vous —, vous avez été aux commandes de cette Ville dès 1995. Vous allez peut-être dire que je me répète, mais qu'avez-vous attendu pour mener une véritable politique sportive dans cette commune ? Qu'avez-vous attendu quand d'autres villes ont commencé ce travail depuis 1936 ? Qu'avez-vous attendu quand les associations devaient être forcément dans l'attente d'une direction, d'un chemin, d'un soutien de coordination

par l'administration locale ? Qu'avez-vous attendu pour vous y mettre concrètement et sans instrumentalisation politique ?

Il est sûr que ce type de délibération nous porte à croire une fois de plus que vous rattrapez tout ce temps perdu durant un temps limité et en suspens. Une réelle politique sportive entamée dès 1995 aurait eu depuis bien longtemps fait ruisseler les bienfaits sur les habitants et, particulièrement, les associations sportives du Kremlin-Bicêtre qui, à ce jour, comme nombre d'autres associations de notre Ville, ont besoin d'un soutien allant au-delà d'une politique sportive. Comme toujours, au Kremlin-Bicêtre, nous avons beaucoup de retard sur des sujets et, en particulier, sur celui-ci. Pour toutes ces raisons, nous nous abstenons. Ce qui n'a pas été fait en vingt ans ne pourra être fait en quelques mois et dans la précipitation, hors de la concertation.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention.

Jérôme GIBLIN, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux sports, aux loisirs, au temps libre, aux retraités et personnes âgées, aux anciens combattants, correspondant défense, à la vie du quartier Les Martinets-Le Fort (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Merci, monsieur Zincioglu, pour le souci que vous avez de ma personne et de mon action. Sachez que cet office ne sera pas présidé par un élu. Son trésorier ou sa trésorière ne sera pas non plus élu du Conseil Municipal. Les élus y sont en minorité. Il ne s'agit pas du tout d'un faux-nez, comme celui des médecins de la peste autrefois. Il s'agit bien de disposer d'un espace de dialogue. Quand nous avons soumis la création de cet OMS aux six associations, elles y ont vu un grand bienfait comme espace de dialogue nécessaire.

Notre Ville a fait beaucoup pour le sport depuis 1995. Elle accueille une piscine avec un bassin conséquent où œuvrent 35 à 40 personnes pour accueillir le public dans de très bonnes conditions d'hygiène et de pratiques sportives. Elle a construit la halle Robert-Hurtado qui accueille de nombreuses activités. Elle a construit un skate-park qui est en voie d'achèvement. On ne peut pas dire que rien n'est fait.

Ces associations demandent beaucoup de créneaux. Je compare la demande de créneaux horaires pour les activités des associations aux demandes des compagnies aériennes pour les créneaux de décollage et d'atterrissage dans les aéroports. C'est très demandé. Il y a parfois davantage de demandes que de places. Nous comptons répondre à cette attente avec la création d'une cité sportive qui réunirait le gymnase Jacques-Ducasse et le COSEC avec un agrandissement afin d'avoir une meilleure pratique, plus confortable, avec notamment davantage de créneaux horaires et d'espace pour la salle d'armes et le dojo. Il y a en effet beaucoup de demandes venant des arts martiaux. Nous comptons continuer à développer la pratique sportive.

Je reviens à vos références historiques. C'est peut-être une déformation de mon activité professionnelle, mais elles ne sont pas forcément pour moi une injure. En 1925, il me semble que c'est le Cartel des Gauches. En 1936, c'est le Front Populaire. Ce ne sont pas de mauvais souvenirs pour tout le monde. L'action du Front Populaire est approuvée aujourd'hui par de nombreux Français et défendue par nombre d'historiens. Par ailleurs, il n'y a pas que le cadre qui compte, mais bien ce que l'on en fait.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je mets aux voix ce projet qui appellera ultérieurement une autre délibération quand les statuts, la gouvernance et le fonctionnement auront été discutés et concertés avec les partenaires concernés. Ce soir, il s'agit de fixer le principe et de m'autoriser à engager le processus, tel qu'il a été déjà débattu avec les associations sportives. Si le Conseil Municipal donne son accord à cette proposition, quand nous aurons des propositions de statuts, discutés dans la période prochaine, ceux-ci feront l'objet d'un nouveau rapport par Jérôme Giblin qui ne se délestera pas de ses responsabilités sur un Office Municipal des Sports, mais se déploiera pour agir mieux au service de l'ensemble de la politique sportive qui est bâtie avec les associations et clubs sportifs. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 30 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. BOUFRAINE, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BADOC, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TAPA, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme ALESSANDRINI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI)

Abstention : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au rapport suivant.

Jérôme GIBLIN, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux sports, aux loisirs, au temps libre, aux retraités et personnes âgées, aux anciens combattants, correspondant défense, à la vie du quartier Les Martinets-Le Fort (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun*)

Chers collègues, chers Kremlinois, une concertation importante avec les associations a été justifiée par le fait que les conventions passées avec les associations arrivaient à leur terme. Elles avaient besoin d'être revues. Les associations étaient évidemment d'accord. Nous avons posé les jalons d'un nouveau mode de partenariat. Ces nouvelles conventions vont garantir notamment une plus grande transparence administrative et financière. Il y avait un vœu partagé à cet égard pour un meilleur usage des ressources fournies par la Ville. La Ville n'a pas vocation à se substituer aux associations, mais elle ne doit pas non plus les accompagner aveuglément.

Dans cette période très compliquée de pandémie, nous avons choisi la persistance de notre engagement financier et matériel auprès de ces associations sous la forme de subventions, maintenues ou en augmentation, et la mise à disposition d'installations communales de qualité. De leur côté, les associations s'engagent à participer aux projets locaux, comme la fête de la ville et le forum des associations. À la demande d'une majorité des associations consultées par Elsa Badoc pour l'ensemble des associations, Anissa Azzoug pour les associations culturelles et moi-même pour les associations sportives, le choix des associations s'est nettement porté sur le fait d'avoir deux événements distincts (fête de la ville et forum des associations). Cela concerne aussi les animations d'été. Il s'agit ainsi d'entretenir des liens sociaux entre tous les Kremlinois. En effet, des milliers d'entre eux sont adhérents dans l'une de ces associations.

Ces nouvelles conventions d'objectifs et de partenariat visent donc à partager des règles communes, trouver des équilibres, conforter des dynamiques et bonnes pratiques dans le respect des parties prenantes. Cela concerne évidemment le respect des locaux, des agents et des pratiquants.

Cet outil pertinent pour réguler et soutenir le foisonnement sportif local contribuera à la qualité de vie des Kremlinois.

La première association concernée est le Club Sportif et Athlétique du Kremlin-Bicêtre (CSAKB). Ce club omnisports, qui compte 19 sections, est le club historique de la Ville. Il est naturellement accompagné par notre commune. Une convention est en effet nécessaire avec toutes les associations qui bénéficient d'une subvention supérieure à 23 000 €.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Nadia CHIBOUB (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)

Chers collègues, mesdames, messieurs, le sport est indivisible sur la commune. Dans l'article 17, dans les indicateurs quantitatifs d'activité, vous demandez la répartition des adhérents par quartier. Pourquoi cette demande aux clubs sportifs ?

Jean-Pierre RUGGIERI (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)

Chers collègues, tout d'abord, nous nous félicitons de la vitalité des associations sportives kremlinoises et du mouvement sportif. Dans une période difficile pour tous les sportifs du Kremlin-Bicêtre et d'ailleurs, nous voulions remercier les bénévoles et les éducateurs sportifs de toutes ces associations sportives kremlinoises. Comme chacun sait, le CSAKB comporte de nombreuses sections sportives et compte environ 3 000 membres. C'est la fierté du Kremlin-Bicêtre. Vous rappelez fort justement le rôle majeur joué par le club omnisports qui se caractérise par son histoire cinquantenaire. Il a permis à de nombreux jeunes kremlinois de s'épanouir. Je profite de cette occasion pour rendre hommage aux fondateurs de ce club. Je pense évidemment à Jacques Ducasse et Robert Hurtado qui ont été, pour nous, des modèles. Je rends aussi hommage à tous les professeurs d'EPS et instituteurs qui ont constitué la cheville ouvrière de la section scolaire qui a longtemps été le vivier des sections sportives. Je pense plus particulièrement à certains instituteurs de Benoît-Malon, Jean-Claude Leveque, Michel Meyniel-Le Blond et, plus récemment, Jean-Michel Costet, qui ont été des éducateurs infatigables de ce club.

J'ai une pensée ce soir pour les deux personnalités de la section des arts martiaux qui nous ont quittés récemment, le maître Louis Renelleau et Annie Croizier. J'exprime un grand respect pour leur implication au service des jeunes Kremlinois. Nous croyons et défendons le modèle des clubs sportifs pour encadrer et éduquer la nouvelle génération. C'est le lieu central de la pratique sportive, même si, depuis quelques années, se sont développées des pratiques dites libres, hors club. Le soutien financier et aussi l'accompagnement de la Ville aux clubs leur offrent une assurance et une confiance pour se projeter vers l'avenir et envisager de nouveaux projets.

Il faut des conventions d'objectifs pluriannuelles, me semble-t-il, qui permettent un véritable partenariat avec la Ville dans la durée. Je regrette que cette nouvelle convention ne soit que d'une durée d'un an. Les clubs font face à des tâches administratives toujours plus nombreuses, plus complexes dans leur relation avec leur fédération, leurs usagers et la Ville. Il faut leur faciliter la vie et le travail.

Nous sommes d'accord pour dire qu'il faut régulièrement enrichir ces conventions en incluant de nouvelles orientations en matière de sport pour tous. Vous l'avez dit, monsieur Giblin, il s'agit de favoriser le sport féminin, le sport des séniors, le sport des personnes en situation de handicap, le respect de l'éthique sportive, la non-discrimination. De ce point de vue, nous partageons les mêmes orientations.

Dans l'attribution des subventions, la Ville s'engage, dites-vous, à considérer l'ensemble des associations sportives de façon équitable et transparente. Nous nous en réjouissons évidemment.

Mais, pour exercer notre mandat d'élu et permettre aux responsables des clubs kremlinois de vérifier que ces engagements sont tenus, j'aurais aimé avoir le nombre d'adhérents par club. Je ne retrouve pas cette information dans les conventions.

Enfin, vous favorisez l'implication des clubs dans les actions périscolaires. C'est très bien. Je suis convaincu que c'est à l'école qu'il est possible de sensibiliser directement les plus jeunes à la pratique sportive. Toutes les études montrent qu'une pratique régulière et précoce dans la vie est gage de bonne santé et d'épanouissement. Selon une étude, seuls 15 % des enfants âgés de 8 à 14 ans font les 60 minutes d'activité physique journalière recommandées par l'OMS. Pire, seules 7 % des filles atteignent ce minimum d'activité.

J'en reviens aux conventions. La prise en charge des éducateurs pour les activités périscolaires coûte 41,24 € au CSAKB pour être très précis, alors qu'elle coûte 29 € pour l'USKB et 50 € pour KBF. Il serait utile d'harmoniser ces montants.

Je ne vois pas apparaître, dans ces documents que vous nous présentez, les modalités d'évaluation et de suivi des différents points de cette convention. Cela me paraît pourtant important.

Malgré ces quelques critiques, notre groupe va voter cette délibération, ainsi que toutes celles qui concernent les conventions d'objectifs pour les clubs sportifs.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Jérôme GIBLIN, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux sports, aux loisirs, au temps libre, aux retraités et personnes âgées, aux anciens combattants, correspondant défense, à la vie du quartier Les Martinets-Le Fort (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je vous remercie pour vos interventions dont je salue l'esprit sportif.

Je réponds à Mme Chiboub concernant la répartition par quartier. Certains déplorent parfois une polarisation de notre ville entre différents quartiers et un manque de circulation et de communion entre ces quartiers. Ce souci est exagéré, mais, dans le souci d'une pratique ouverte à tous, nous voulons inciter les clubs à accueillir tous les publics. Comme l'a justement rappelé M. Ruggieri, cela concerne les personnes en situation de handicap. Des efforts conséquents sont accomplis par nombre d'associations à cet égard. De grands événements ont eu lieu dans la ville comme Handensemble. Il y a une section handisport à KB Futsal. Cela concerne aussi la féminisation. Par exemple, le tennis de table est un sport pratiqué par seulement 8 % de femmes en France. Or le taux de pratiques féminines est de 21 % à l'USKB. Je pourrais multiplier les exemples. Des associations font un réel effort afin de toucher tous les publics, des jeunes aux séniors. Vous avez justement rappelé que le manque d'activités sportives est un enjeu de santé publique majeur. Le nombre d'heures passées devant les écrans par nombre de jeunes gens — et moins jeunes — pose problème par rapport à une pratique sportive ou à des besoins scolaires qui ne sont pas toujours couverts. Cette demande de répartition par quartier n'est qu'un élément parmi d'autres (situation de handicap, féminisation, séniors, jeunes, toute classe d'âge) demandés aux associations annuellement.

Quant au nombre d'adhérents, nous ne l'avons pas fait figurer dans les conventions. Par définition, il est fluctuant. En cette période de pandémie, il est difficile pour les associations d'évaluer précisément le nombre d'adhérents restants, étant donné que la pratique est difficile. Certaines associations craignent d'avoir perdu jusqu'à un tiers de leurs adhérents et appréhendent la rentrée prochaine. Nous espérons tous évidemment qu'un déconfinement pourra avoir lieu et que les associations retrouveront leurs adhérents. La Ville les aidera en les accompagnants *via* notamment une communication afin de leur permettre de se faire connaître dans la ville qui compte souvent de nouveaux habitants.

Quant à la durée d'un an, nous en avons débattu avec les associations. Étant donné qu'il y a un certain nombre de changements, notamment dans la transparence, avec la demande de comptes certifiés par un commissaire aux comptes, il s'agit ainsi d'évaluer de façon commune ces conventions pour, éventuellement, rectifier des choses qui seraient constatées d'un côté ou de l'autre, avant de passer des conventions pour une période classique de trois années.

Jean-Luc LAURENT, Maire

En effet, cette fois-ci, la durée des conventions est d'un an pour les raisons indiquées par Jérôme Giblin, afin de procéder aux nouveaux dispositifs et aux nouvelles modalités. Il s'agit ainsi d'avoir un temps de recul et d'évaluation permettant, ensuite, de passer à des conventions pluriannuelles plutôt que de mettre en œuvre des avenants si nécessité de procéder à des modifications.

J'insiste sur des éléments importants d'accompagnement des associations qui se retrouvent sur les différentes conventions. En effet, les conventions ont été conçues non pas pour être indépendantes les unes des autres, mais qu'il y ait le maximum de dispositions communes afin que chacun soit traité en équité selon les mêmes modalités.

Auparavant, selon le bilan que nous avons réalisé, les associations sportives pouvaient recevoir en une, deux ou trois fois la subvention annuelle votée par le Conseil Municipal. Désormais, nous proposons que 70 % de la subvention inscrite au budget soient versés dans le mois qui suit l'adoption du budget, en janvier ; et que les 30 % restants, qui peuvent faire l'objet d'une adaptation en fonction des modalités prévues dans chaque convention, interviennent durant l'été. Cela correspondra au début d'année civile et au début de saison sportive.

Une autre évolution pour certaines des conventions consiste notamment à soutenir des disciplines phares que nous choisissons et dont nous avons discuté avec les associations : le handball féminin et masculin pour le CSAKB, le tennis de table féminin et masculin pour l'USKB, le futsal pour KB Futsal. Ces disciplines feront l'objet de modulations de la subvention. Si les équipes engagées que nous soutenons dans ce cadre progressent, cela donne lieu à une subvention supplémentaire, appelée surcote. Si nous constatons que les résultats descendent, cela donne lieu à décote. Les clubs ont bien compris qu'il s'agit ainsi d'abandonner la situation qui fait que, chaque année, en fonction des résultats, les clubs demandent au Maire ou à l' élu en charge des sports le maintien de subventions alors que les résultats ne sont pas au même niveau ou bien des subventions supérieures si les résultats sont supérieurs. Nous avons considéré qu'il convenait de fixer des règles et des modalités. Ce point montre bien qu'il ne s'agit pas de s'engager dans du sport professionnel. Il s'agit de surcote en fonction des résultats calibrés en fonction des niveaux. Nous n'avons pas prévu d'aller au-delà de ces niveaux qui peuvent être de haut niveau, mais qui demeurent amateurs et non professionnels.

Enfin, une autre initiative a été discutée. Pour les trois associations sportives représentant le handball, le tennis de table et le futsal, il sera possible, dans le dialogue, si le club le souhaite, de recruter des sportifs de haut niveau inscrits sur une liste ministérielle de telle sorte que la Ville mette à disposition des personnes qui pourraient être embauchées par la Ville afin de répondre à des besoins éducatifs (école du sport, actions dans les centres de loisirs ou dans les écoles sur le temps scolaire, ce qui est fait d'ores et déjà). Ces sportifs de haut niveau pourraient accompagner le développement des clubs et leur éducation sportive.

Je voulais vous montrer la palette de dispositifs nouveaux. Il s'agit donc de bien regarder leurs évolutions au bout d'un an. S'ajoutent à cela des raisons liées au Covid. Jérôme Giblin pourrait vous donner les chiffres qui nous ont été communiqués. Les clubs nous ont donné les chiffres de la saison antérieure. En effet, actuellement, la baisse du nombre de licenciés ou d'adhérents est de 20 ou 30 %, voire davantage. Je parle des licences et des cotisations de loisirs. La situation actuelle est compliquée. En tout cas, il y a maintien des subventions, voire leur amélioration. Ainsi, la subvention annuelle du CSAKB augmente. La Ville accompagne ainsi les efforts faits avec la conclusion de contrats de travail pour un certain nombre de bénévoles et d'éducateurs. Cette année, les subventions proposées permettent aux clubs de fonctionner correctement.

Demain, il conviendra d'évaluer les choses. Pour cela, madame Chiboub, nous avons pensé qu'il fallait poser des indicateurs communs à chacun des clubs, qui ont donné lieu à concertation, sur les tranches d'âge des publics accueillis, sur le nombre de garçons et de filles. Comme l'a dit Jérôme Giblin, il s'agit aussi d'examiner les choses selon les trois quartiers correspondant aux trois conseils de quartier. Il s'agit ainsi d'examiner la diversité de recrutement au niveau de ces clubs. Je souligne que, pour les clubs recevant des subventions supérieures à la norme légale de 23 000 € et régies par des conventions d'objectifs, nous demandons la conclusion de documents identiques d'un club à un autre, ainsi que des modalités de consultation permettant aux services de la Ville d'aller voir sur pièce les documents qui sont tous cités. Nous allons ainsi beaucoup plus loin que ce qui existait précédemment à cet égard. Nous avons en effet tous besoin de transparence et d'indicateurs permettant aux élus de procéder à des comparaisons d'une année à une autre, d'un club à un autre. Ces éléments seront versés à la connaissance de la commission municipale concernée.

Je voulais apporter ces précisions afin d'éclairer le Conseil Municipal. Je mets aux voix la convention avec le CSAKB.

Maëva HARTMANN (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Je voudrais faire une explication de vote. Avec les dossiers de présentation un peu légers qui nous ont été fournis, nous avons du mal à comprendre ce qui justifie l'existence d'inégalité de traitement au vu de certaines augmentations. Je cite pêle-mêle les augmentations de 17,5 %, 12 %, 83,5 %. D'autres associations ne voient pas leurs subventions augmenter. Pour ces raisons, nous nous abstenons. Cette explication de vote vaut pour les délibérations n° 20 à 24.

Jérôme GIBLIN, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux sports, aux loisirs, au temps libre, aux retraités et personnes âgées, aux anciens combattants, correspondant défense, à la vie du quartier Les Martinets-Le Fort (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Il n'est pas question de légèreté dans ce domaine. Deux associations demandaient le maintien...

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Je vous rappelle qu'il s'agit d'une explication de vote, monsieur Giblin.

Jérôme GIBLIN, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux sports, aux loisirs, au temps libre, aux retraités et personnes âgées, aux anciens combattants, correspondant défense, à la vie du quartier Les Martinets-Le Fort (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Permettez-moi de répondre tout de même.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Il faut passer au vote.

Jérôme GIBLIN, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux sports, aux loisirs, au temps libre, aux retraités et personnes âgées, aux anciens combattants, correspondant défense, à la vie du quartier Les Martinets-Le Fort (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Très bien. Je répondrai lors de l'examen de la prochaine convention.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Monsieur Giblin aura l'occasion de préciser les choses lors d'une prochaine réunion. Nous passons au vote.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 29 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOUC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Abstention : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme ALESSANDRINI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au rapport suivant.

N° 2021-021. ADOPTION D'UNE NOUVELLE CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'UNION SPORTIVE DU KREMLIN-BICÊTRE (USKB)

Jérôme GIBLIN, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux sports, aux loisirs, au temps libre, aux retraités et personnes âgées, aux anciens combattants, correspondant défense, à la vie du quartier Les Martinets-Le Fort (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

L'USKB est un club qui a pour seule activité le tennis de table. C'est un club historique dans la ville. Le sol de la salle de tennis de table au COSEC a été refait cet été. C'est un des clubs qui ne demandaient pas d'augmentation de subvention, mais son maintien.

Je précise par avance que Citoyenneté Active demandait également le maintien de la subvention. Deux associations ont demandé une augmentation : KB Futsal et CSAKB. Nous n'avons pas porté l'augmentation à la hauteur de ce qui était demandé, mais la Ville a fait un effort significatif, comme vous pouvez le constater, afin d'accompagner leur développement.

Quant au CSAFKB, qui est l'association sur le Fort, il a été demandé une subvention exceptionnelle concernant un terrain de padel, mais il ne s'agit pas d'un club subventionné par la Ville régulièrement.

Enfin, pour l'ADASE, il a été demandé un maintien de la subvention. L'ADASE et le CSAFKB sont les deux associations à la fois sportives et culturelles.

Je reviens à l'USKB. Je vous demande d'approuver cette convention avec ce club.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Pourrais-tu préciser le montant des subventions à l'attention des citoyens qui regardent la vidéo du Conseil Municipal ? C'est un élément important.

Jérôme GIBLIN, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux sports, aux loisirs, au temps libre, aux retraités et personnes âgées, aux anciens combattants, correspondant défense, à la vie du quartier Les Martinets-Le Fort (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Tout à fait. Pour l'USKB, il s'agit du maintien de la subvention à 50 000 €. Pour le CSAKB, il s'agit d'une subvention de 275 000 €.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je précise que la subvention à l'USKB est de 56 000 €, intégrant les éléments de surcote pour l'année et les interventions en milieu scolaire ou extrascolaire des clubs. Il s'agit ainsi de faire en sorte qu'il n'y ait pas deux votes chaque année pour la subvention de base et d'autres subventions complémentaires. Tout est désormais intégré dans la même convention. Y a-t-il des interventions ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 29 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADO, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Abstention : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme ALESSANDRINI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au rapport suivant.

N° 2021-022. ADOPTION D'UNE NOUVELLE CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC LE CLUB KREMLIN-BICÊTRE FUTSAL (KBF)

Jérôme GIBLIN, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux sports, aux loisirs, au temps libre, aux retraités et personnes âgées, aux anciens combattants, correspondant défense, à la vie du quartier Les Martinets-Le Fort (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Chers collègues, le Club Kremlin-Bicêtre Futsal est né en 2002. Il réunit des centaines d'adhérents. Les années prochaines, nous pourrons donner des chiffres plus exacts que nous contrôlerons. Le Club Kremlin-Bicêtre Futsal, le CSAFKB, l'ADASE réunissent des centaines d'adhérents. Il y a un peu moins d'adhérents pour l'USKB et Citoyenneté Active. M. Ruggieri a rappelé que le CSAKB compte des milliers d'adhérents. Le Club Kremlin-Bicêtre Futsal a obtenu quatre titres de champion de France et quatre coupes de France. C'est un club que nous proposons d'accompagner à hauteur de 51 750 €. Je vous demande d'approuver cette nouvelle convention d'objectifs.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 29 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADO, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Abstention : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme ALESSANDRINI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au rapport suivant.

N° 2021-023. ADOPTION D'UNE NOUVELLE CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION POUR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS SOCIO-CULTURELLES ET ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION (ADASE).

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je précise que ce dossier a été travaillé en lien avec Anissa Azzoug.

Jérôme GIBLIN, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux sports, aux loisirs, au temps libre, aux retraités et personnes âgées, aux anciens combattants, correspondant défense, à la vie du quartier Les Martinets-Le Fort (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

L'ADASE a en effet des activités sportives et culturelles (danse, musique, arts plastiques, arts scéniques). De nombreux Kremlinois connaissent et ont hâte de retrouver les soirées cabaret, les spectacles de Noël, la fête des arts martiaux ou le tournoi de capoeira. L'ADASE est située dans l'un des bastions du Fort et dans un autre site pour les arts plastiques, boulevard Chastenet-de-Géry. Je vous demande d'approuver cette convention avec l'ADASE. La subvention est maintenue à un total de 61 250 €.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 29 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADO, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Abstention : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme ALESSANDRINI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au rapport suivant.

N° 2021-024. ADOPTION D'UNE NOUVELLE CONVENTION POUR L'ANNÉE 2021 AVEC L'ASSOCIATION CITOYENNETÉ ACTIVE

Jérôme GIBLIN, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux sports, aux loisirs, au temps libre, aux retraités et personnes âgées, aux anciens combattants, correspondant défense, à la vie du quartier Les Martinets-Le Fort (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun*)

Chers collègues, cette association est en dessous de la subvention de 23 000 €. D'où une convention différente. En effet, la subvention est maintenue à 7 000 €. Ce club a pour activité principale le parkour, c'est-à-dire le fait d'évoluer en milieu urbain, avec également des agrès dans des gymnases à la Halle des Sports Robert-Hurtado. Cette association a aussi des activités de self-défense, de zumba, de fitness davantage tournées vers un public féminin. Je vous demande d'approuver cette convention.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 29 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme BADO, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Abstention : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme ALESSANDRINI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au rapport suivant.

N° 2021-025. ADOPTION D'UNE NOUVELLE CONVENTION AVEC LE CLUB SPORTIF ET ARTISTIQUE DU FORT DU KREMLIN-BICÊTRE (CSAFKB) ET ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Jérôme GIBLIN, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux sports, aux loisirs, au temps libre, aux retraités et personnes âgées, aux anciens combattants, correspondant défense, à la vie du quartier Les Martinets-Le Fort (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun*)

Chers collègues, le CSAFKB est ouvert à tous, mais il est situé dans l'enceinte du Fort, avec un accès sécurisé. Son président dynamique a voulu développer un nouveau sport de raquette très en vogue, le padel. Un terrain de padel va bientôt être inauguré. Sa construction est en voie d'achèvement. La Ville propose à ce titre une subvention exceptionnelle d'investissement de 10 000 €. En contrepartie, le CSAFKB s'engage à accueillir et encadrer des groupes d'enfants et d'adolescents afin de faire découvrir tous ces sports de raquette que sont le badminton, le tennis et le padel. Je vous demande donc d'approuver cette convention.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Jean-François BANBUCK (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant*)

Je voudrais faire une explication de vote. Cette convention est déséquilibrée. En fait, la Ville s'engage à verser 10 000 €, mais les modalités de contrepartie à la charge du club ne sont pas fixées. Il est en effet bien précisé dans le titre IV que ce sont des modalités à fixer d'un commun accord. Elles ne figurent donc pas dans la convention. Nous voterons contre.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 29 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme BADO, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Contre : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme ALESSANDRINI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au rapport suivant.

N° 2021-026. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMPLÉMENTAIRES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES LOCALES – EXERCICE 2021

Jean-Luc LAURENT, Maire

Cette délibération permet de fixer les subventions aux associations, à l'attention surtout du Trésor Public qui tient compte des montants déjà versés. Vous vous rappelez qu'il y a eu un vote par 1/12^e provisoire au début de l'année.

Jérôme GIBLIN, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux sports, aux loisirs, au temps libre, aux retraités et personnes âgées, aux anciens combattants, correspondant défense, à la vie du quartier Les Martinets-Le Fort (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Ce tableau récapitule les montants inscrits dans les nouvelles conventions : 275 000 € pour le CSAKB, 56 000 € pour l'USKB, 51 750 € pour KB Futsal, 7 000 € pour Citoyenneté Active. Le total de 389 750 € montre l'effort très significatif de la Ville pour accompagner ces associations. Je vous demande d'approuver cette délibération.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ou des explications de vote ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

En cohérence avec le vote précédent, nous nous abstenons.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 29 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOUC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Abstention : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme ALESSANDRINI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au rapport suivant.

N° 2021-027. ADHÉSION DE LA VILLE À L'ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS EN CHARGE DU SPORT (ANDES)

Jérôme GIBLIN, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux sports, aux loisirs, au temps libre, aux retraités et personnes âgées, aux anciens combattants, correspondant défense, à la vie du quartier Les Martinets-Le Fort (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

L'association ANDES a été créée dans le sud-ouest de la France par quelques communes. Des communes de toute la France les ont rejointes. Nous souhaitons nous y associer afin d'avoir des échanges de bonnes pratiques, avec notamment l'objectif de Jeux Olympiques de 2024. Il s'agit aussi d'échanges d'expériences avec d'autres élus en charge du sport. Je vous remercie d'approuver cette délibération.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOUC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme ALESSANDRINI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au rapport suivant.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Il s'agit de dénommer la salle du COSEC du nom de Jacques Secrétin. Nous lui avons rendu hommage en Conseil Municipal. Il est décédé le 24 novembre 2020. « Maître » Jacques, comme certains aimaient le surnommer, était arrivé au Kremlin-Bicêtre pour pratiquer le tennis de table au début des années 1970. Au cours de ses années kremlinoises, il a permis au club USKB d'engranger de nombreux titres de champion de France par équipe jusqu'en 1985, date à laquelle il est parti relever de nouveaux défis sportifs au club de Levallois. Lors de sa carrière au Kremlin-Bicêtre, Jacques Secrétin a collectionné les titres individuels jusqu'à être numéro 2 mondial et champion du monde en double mixte avec Claude Bergeret, elle aussi fidèle adhérente du club. Il reste à l'heure actuelle le plus grand joueur de tennis de table français. En parallèle, il a été partenaire de Vincent Purkart dans leur célèbre show humoristique Secrétin-Purkart.

Il y a donc de nombreuses raisons de reconnaître son talent et son engagement au niveau du club de tennis de table. En accord avec sa famille et avec l'USKB, j'ai le plaisir de vous proposer de dénommer l'actuelle salle Élisabeth Purkart du nom de Jacques Secrétin. Le COSEC porte déjà le nom d'Élisabeth et Vincent Purkart. Je vous propose d'approuver cette délibération. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Il était tout à fait légitime, monsieur le Maire, de rendre hommage à cette personnalité sportive éminente du Kremlin-Bicêtre. Ainsi que M. Ruggieri l'a rappelé tout à l'heure, je signale que la section du judo vient de perdre deux de ses éminents animateurs, Mme Annie Crozier et M. Louis Renelleau, dont le parcours sportif a été également remarquable. J'en profite donc pour vous demander de rendre un hommage de manière similaire à ces deux personnalités dans un futur proche.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. J'ai entendu Jean-Pierre Ruggieri et Jean-François Banbuck. J'ai eu l'occasion de m'exprimer sur ces deux disparitions. Maître Renelleau a été fait citoyen d'honneur de la Ville du Kremlin-Bicêtre à l'occasion de son départ en retraite, intervenu pas tout à fait à 60 ans, comme j'ai eu l'occasion de lui dire personnellement. Il a été très bénéfique pour l'activité du CSAKB où il excellait. C'était un grand maître.

La disparition d'Annie Crozier est intervenue dans des conditions terribles. Elle a été admise en urgence à l'hôpital pour des problèmes respiratoires. Il semble qu'elle soit décédée du Covid après beaucoup d'efforts de la part des soignants. Elle est partie en l'espace de quelques jours. J'ai été tenu informé de son état de santé par l'ancien président du CSAKB, Sylvain Antoine, qui m'a annoncé successivement les deux disparitions. En accord avec le club, un hommage sera rendu à l'un et à l'autre lorsque les conditions le permettront, en lien avec les familles et, surtout, en lien avec le CSAKB. Je ne manquerai pas de vous informer des modalités.

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Je voulais ajouter un mot au sujet de Jacques Secrétin. Il était un très grand sportif. Il aurait pu avoir une carrière de footballeur. Il y excellait. Le Racing-Club de Lens souhaitait le récupérer et en faire un footballeur. Il a finalement choisi le tennis de table où il a excellé et a obtenu tous ses titres. J'ai quelques souvenirs d'enfance. Quand on voyait Jacques Secrétin, on était très intimidé. Deux événements m'ont marqué. L'un d'eux a eu lieu sans doute au gymnase. Jacques Secrétin et Vincent Purkart sont arrivés en finale de la coupe d'Europe des clubs champions. La demi-finale, qu'ils ont gagnée, se déroulait au Kremlin-Bicêtre. Ils ont malheureusement perdu la finale à l'étranger. Je me souviens aussi de ce fameux show qu'il avait mis en scène avec Vincent Purkart. C'était un show extraordinaire de dextérité, très sportif, et d'humour. Ce sont deux souvenirs de jeunesse. Cela fait du bien d'en parler.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le dernier show de Jacques Secrétin et Vincent Purkart a eu lieu au Kremlin-Bicêtre pour l'inauguration de la Halle des Sports, dénommée Robert-Hurtado. Nous l'avons revu au Kremlin-Bicêtre quand il venait à l'USKB. J'ai eu l'occasion de le croiser à nouveau. Je vous propose d'adopter ce rapport. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOUC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme ALESSANDRINI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie. Nous passons au rapport suivant.

N° 2021-029. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS – EXERCICE 2021

Elsa BADO, Maire-Adjointe, chargée des questions relatives à la vie associative, à la médiation, à la prévention de la délinquance, à la vie du quartier La Mairie-Salengro (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Chers collègues, chères Kremlinoises, chers Kremlinois, à la suite d'une concertation avec les associations en réunion, puis par le biais d'un questionnaire, la municipalité a revu le dispositif d'attribution des subventions de fonctionnement et de projet. C'est pourquoi nous vous proposons ce soir de voter l'attribution des subventions de fonctionnement à 34 associations kremlinoises, conformément au nouveau dispositif construit avec les associations de la ville.

Le restant de l'enveloppe, à savoir 10 000 € et 15 000 €, sera consacré au soutien aux projets des associations. Je vous remercie par avance de voter cette délibération.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme BADO, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme ALESSANDRINI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2021-030. ADHÉSION À L'ASSOCIATION IMAGES EN BIBLIOTHEQUES (IB)

Jean-Luc LAURENT, Maire

L'association Images en Bibliothèques anime un réseau professionnel qui permet de rassembler le monde de la lecture publique et le monde du cinéma et de l'audiovisuel. Ses actions permettent d'accompagner la réflexion sur l'évolution des pratiques, de proposer de nouveaux dispositifs de diffusion et de médiation, de mutualiser les connaissances et expériences à travers des journées d'étude, des ressources et des publications. L'association forme aussi à la diffusion d'images animées et à la médiation auprès des publics.

Le programme de formation permet d'acquérir des connaissances et compétences sur des thématiques aussi variées que gérer un fonds de films, gérer les droits et usages des films, animer une séance, écrire sur un film, toucher de nouveaux publics, organiser des animations, monter une programmation, mettre en place des ateliers, mener une politique d'action culturelle autour des images animées, contribuer à la connaissance du cinéma de fiction, d'animation et jeune public.

Vous comprenez l'intérêt pour la médiathèque et les médiathécaires de la Ville que la Ville adhère à cette association professionnelle. Les médiathécaires pourront ainsi disposer de tarifs plus attractifs en termes de formation. Par exemple, le coût des formations sur la gestion d'un fonds d'images et son en médiathèque ou sur le cinéma pour les jeunes enfants est de 340 € pour les adhérents, contre 450 € pour les non-adhérents. Je vous propose donc d'adopter ce dispositif, d'adhérer à l'association Images en Bibliothèques et de prévoir le montant de son adhésion annuelle, fixée à 110 €, inscrite au budget communal. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme BADO, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme ALESSANDRINI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

Geneviève ÉTIENNE, Maire-Adjointe, chargée des questions relatives à l'écologie, à l'environnement, au développement durable, à la transition énergétique, au bien-être animal (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Les deux délibérations suivantes concernent les mobilités de tous. C'est la direction dans laquelle la Ville s'engage, notamment dans le travail actuellement en cours en Commission Extra-Municipale des Mobilités.

Cette délibération propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer favorablement pour l'adhésion de la Ville au Club des Villes et Territoires Cyclables de manière à nous accompagner dans la mise en place de nos politiques locales en faveur de ce mode de déplacement. Il s'agit de faire profiter la Ville et les usagers de l'expertise et de l'expérience d'autres villes et territoires, d'avoir un accompagnement dans le dialogue à engager avec l'État en termes de réglementation ou d'équipement, comme nous le verrons plus tard. Il s'agit aussi de faire évoluer la réglementation. Cette adhésion nous semble participer à la dynamique que nous souhaitons mettre en œuvre et qui, à court terme, verra des initiatives être prises dans le cadre national du mois de Mai à Vélo, entre autres. Vous disposez des détails dans la note, notamment concernant la modalité du calcul de la cotisation annuelle sur la base du nombre d'habitants dans la ville. La cotisation est fixée à 572,43 €. Je vous propose de vous prononcer favorablement sur ce rapport.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOUC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme ALESSANDRINI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2021-032. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX KREMLINOIS POUR L'ACQUISITION D'UN VELO NEUF OU D'UN VELO A ASSISTANCE ELECTRIQUE NEUF OU D'UNE TROTTINETTE ELECTRIQUE NEUVE

Geneviève ÉTIENNE, Maire-Adjointe, chargée des questions relatives à l'écologie, à l'environnement, au développement durable, à la transition énergétique, au bien-être animal (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Cette délibération est cohérente par rapport à ce qui a été posé précédemment. Accompagner le développement des mobilités implique un accompagnement à l'équipement. Il existait déjà une aide de 150 € attribuée depuis juin 2020. Elle a bénéficié à 313 familles. Ce dispositif a connu un franc succès, porté très certainement par les nouvelles pratiques qui ont vu le jour à la faveur du premier confinement. Il s'est avéré qu'elles étaient en train de s'ancrer dans nos pratiques quotidiennes.

Il est donc proposé une revalorisation de ce dispositif, principalement pour l'acquisition de vélos classiques. Ce sera valable évidemment aussi pour les vélos à assistance électrique et pour les trottinettes électriques, mais c'est sur le vélo classique que l'effort se portera surtout pour un montant de 200 € à hauteur de 50 % du prix d'achat. Pour les trottinettes électriques et les vélos à assistance électrique, cette aide s'élève à 150 € à hauteur de 50 % du prix d'achat.

Vous disposez d'éléments complémentaires dans le dossier qui accompagne la note. Je ne vais pas reprendre maintenant ces éléments. Si vous avez des questions, nous pourrions y revenir. Vous disposez de tout le règlement, très complet, sur les possibilités, les démarches à effectuer et les documents à fournir pour bénéficier de cette aide. Je vous demande donc d'approuver ce rapport.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Chers collègues, mesdames, messieurs, il aurait été intéressant de privilégier les vélos et trottinettes fabriqués en France. Nous regrettons l'absence de ce critère de fabrication qui participerait à l'économie de nos entreprises françaises et à la création d'emplois en France. Nous voterons pour cette délibération.

Laurence COUTO (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur le Maire, chers collègues, la pratique du vélo est bénéfique pour l'environnement et la santé. Il est donc logique de sensibiliser les Kremlinois à cette pratique. Acheter un vélo, à assistance électrique ou non, représente un coût important. Les aides proposées permettent de réduire ce coût. Cette aide est cumulable à d'autres aides, sans pour autant dépasser un plafond déterminé par la Région compris entre 500 et 600 €, me semble-t-il, en fonction du type de vélo. Je réitère la question que j'ai posée à la Commission Unique. Quelle est la plus-value pour la Ville de financer cette aide en sachant qu'elle est déduite de celle de la Région ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Geneviève ÉTIENNE, Maire-Adjointe, chargée des questions relatives à l'écologie, à l'environnement, au développement durable, à la transition énergétique, au bien-être animal (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Concernant le fait de privilégier le fabriqué en France, c'est un souci que je ne peux que partager. Néanmoins, on peut considérer aussi que c'est une contrainte que l'on fait peser par ricochet aux consommateurs kremlinois. Si on peut privilégier cet aspect dans la commande publique, il nous semble délicat de conditionner cette aide à ce critère. Il me semble que cela devient restrictif.

Concernant la deuxième question, j'ai bien eu communication de l'interrogation du Groupe de Mme Couto en commission. Cette aide est cumulative pour les véhicules à assistance électrique. L'aide se cumule à celle de la Région. Je vous invite à consulter le règlement d'attribution d'une subvention (3^e paragraphe) : « Il existe d'autres dispositifs d'aide à l'acquisition de ces équipements. Le dispositif municipal mis en place tient compte des dispositifs existants dans l'intérêt des Kremlinois. »

Laurence COUTO (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Je voudrais faire part d'une interrogation. J'ai bénéficié de cette aide. En effet, les aides se cumulent, mais elles ne se cumulent pas dans le prix. En fait, il faut déjà faire une première demande localement auprès de la commune quand il y a des aides. Dès lors que cette aide est acceptée au niveau de la commune, elle est déduite de l'aide apportée par la Région. Les aides peuvent être cumulables, mais pas au niveau financier. Le montant maximum de 500 € attribués sur l'achat d'un vélo à assistance électrique est déductible des 150 € proposés par la Ville. Les 150 € ne s'ajoutent pas aux 500 €.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à l'aménagement, à l'urbanisme, aux transports et mobilités, au stationnement, à la voirie, à l'assainissement, à la propreté, aux espaces verts, aux établissements recevant du public (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

J'interviens sur la remarque précédente sur le « *made in France* ». Je crains que cette disposition, si elle était inscrite dans la délibération, ne soit rejetée par la Préfecture. À mon sens, on n'a pas le droit d'écrire de telles choses dans le cadre du droit du commerce.

Geneviève ÉTIENNE, Maire-Adjointe, chargée des questions relatives à l'écologie, à l'environnement, au développement durable, à la transition énergétique, au bien-être animal (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Je suis en train de chercher des éléments au sujet de la question de Mme Couto.

Jean-Luc LAURENT, Maire

J'invite Mme Couto à interroger la Région. Nous concernant, au niveau local, nous ne diminuons pas le montant. Si tel est le cas, nous regarderons ce qu'il en est afin de prendre en compte votre remarque. Ce n'est pas un élément que nous avons écrit.

Laurence COUTO (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Je retrouverai le texte au niveau de la Région.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Et vous me l'enverrez. Mais si c'est la Région, ce n'est pas la Ville qui est à même de prendre une décision vis-à-vis de la Région. Nous ne pouvons décider que localement.

Laurence COUTO (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Je retrouverai le texte et je vous l'enverrai. Il est spécifié que les différentes aides sont cumulables, mais qu'elles ne peuvent pas dépasser un certain plafond, estimé par la Région à 500 ou 600 € en fonction du type de vélo acheté. C'est

déductible de l'aide apportée aux communes. Pour cette raison, il faut se renseigner de prime abord auprès de la commune pour monter le dossier afin d'obtenir l'aide. Quand la commune a donné son avis sur l'aide apportée, elle est automatiquement déduite de l'aide de la Région.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Certes, mais la commune n'est pas responsable de cette situation. Il faudrait intervenir auprès de la Région pour qu'elle modifie ses règles pour ne pas pénaliser les gens.

Laurence COUTO (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Je ne dis pas que la commune est responsable. Je m'interroge seulement sur la plus-value pour une commune de proposer une aide alors que l'aide octroyée à chaque personne sera identique, que ce soit la Région qui paie ou que ce soit la commune qui participe à cette aide. C'est l'objet de ma question.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Une aide municipale a été mise en place. Nous proposons de la poursuivre en la faisant évoluer et en intégrant aussi le vélo d'occasion et en majorant l'aide existante. Nous avons évalué le dispositif et ses effets concrets en termes de taux d'effort qui restait à charge des demandeurs, de ceux qui investissent dans des vélos et trottinettes électriques et dans des vélos classiques. Pour le reste, il est dommage qu'il y ait ce dispositif contraignant de la Région. Je n'y peux rien. Pour l'intérêt des habitants, mieux vaut qu'il y ait un cumul des deux aides. Votre remarque est notée. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADO, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme ALESSANDRINI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le dispositif est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2021-033. ADHÉSION DE LA VILLE DU KREMLIN-BICÊTRE À L'ASSOCIATION COORDINATION EAU ÎLE-DE-FRANCE

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je vous rappelle que nous avons pris des délibérations concernant la gestion de l'eau et son mode de gestion, en particulier la décision d'aller vers une régie publique de l'eau, au motif que l'eau est un bien public et commun qui mérite d'être soustrait aux intérêts financiers. Plusieurs territoires, dont celui de l'établissement Public Territorial Grand Orly-Seine-Bièvre, s'interrogent dans ce cadre. Neuf villes, dont Le Kremlin-Bicêtre, ont initié des réflexions et des démarches pour sortir du Syndicat des Eaux d'Île-de-France (SEDIF). Cette orientation repose sur la rencontre de nombreux acteurs et de prises de contact avec des représentants qualifiés sur ces enjeux.

Dans ce cadre, l'association Coordination Eau Île-de-France, forte d'une expérience de treize années dans ce domaine, réunit des citoyens, des collectifs associatifs et des collectivités autour des problématiques liées à la gestion de l'eau dans la Région Île-de-France. Le rôle de cette coordination est de sensibiliser les usagers et citoyens, de les informer, de leur donner des outils pour intervenir et faire entendre leur voix dans les débats et pour peser sur les décisions qui concernent l'avenir de ce bien vital.

Nous pensons qu'il faut nous mobiliser avec cette association pour une gestion démocratique, sociale et écologique de l'eau. Nous voulons promouvoir un droit d'accès équitable à cette ressource universelle qui ne nécessite pas une appropriation privée. Pour approfondir ce dialogue, nous proposons que la Ville du Kremlin-Bicêtre adhère à la coordination Eau Île-de-France. Je vous précise que l'adhésion est fixée à 500 €. La charte est annexée au rapport. Je vous propose d'en délibérer. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non.

Je précise que l'article 2 propose de désigner un représentant. Je vous propose que ce représentant soit Geneviève Étienne, Maire-Adjointe en charge de l'écologie. Puis-je mettre aux voix globalement ce rapport ? Ou y a-t-il une demande d'un vote disjoint ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 30 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADO, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ,

Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme ALESSANDRINI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI)
Abstention : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au rapport suivant.

Je constate que nous avons atteint deux heures de réunion, ce qui nécessite de suspendre la séance pour aérer la salle. Je suspends la séance.

De 22 heures 25 à 22 heures 35 : suspension de séance.

Jean-Luc LAURENT, Maire

La séance est reprise.

N° 2021-034. CONSULTATION SUR LE PROJET DE ZFE METROPOLITAINE POUR LES VILLES DE PARIS ET D'ARCEUIL

Geneviève ÉTIENNE, Maire-Adjointe, chargée des questions relatives à l'écologie, à l'environnement, au développement durable, à la transition énergétique, au bien-être animal (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Ce point concerne la Zone à Faibles Émissions mobilité mise en œuvre en plusieurs étapes depuis 2018. Ont d'abord été concernés les véhicules Crit'Air 5 en juillet 2019. Le début de la note reprend ces éléments d'antériorité.

En juin 2021, il est donc prévu une étape supplémentaire qui concernerait l'interdiction de circulation des véhicules en semaine, entre 8 heures et 20 heures, des véhicules Crit'Air 4. Au Kremlin-Bicêtre, environ 25 % des véhicules seraient Crit'Air 4 et 5.

Notre réflexion s'est portée sur le coût social de cette mesure qu'il convient d'articuler aux impératifs environnementaux très clairement visés par la démarche ZFE. Ainsi les aides financières nous paraissent, pour le moment, insuffisantes pour aider des populations à renouveler leur véhicule, particulièrement en période de pandémie, alors que nombre de particuliers et de professionnels qui font usage de leur véhicule rencontrent des difficultés financières. Il ne faudrait pas que cette interdiction de circuler conduise à accentuer une forme de ségrégation sociale.

Nous considérons aussi que la mise en place d'une ZFE doit entrer en cohérence avec un déploiement de l'offre de transport en commun qui permettrait de réduire la part des véhicules individuels. L'arrivée dans notre ville de la ligne 14 n'est pas encore d'actualité, même si elle est très attendue. Le délai de mise en place de cette ZFE ne laisse pas aux ménages les plus en difficulté le temps, l'opportunité et l'aisance financière pour s'équiper.

Pour tenir compte de ce double aspect, social et environnemental, qui entend guider nos politiques écologiques, nous proposons ce soir au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable de principe, assorti de réserves concernant l'immédiateté de la mise en œuvre et le coût social élevé d'un nouvel équipement.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

C'est une question essentielle qui est traitée dans cette délibération. On a beaucoup parlé de santé publique ce soir. La ZFE est un dispositif qui répond à des enjeux de santé publique. Selon un rapport de Santé Publique France, 50 000 personnes décèdent chaque année du fait de la pollution, soit 7 % de la mortalité totale. Dans la Métropole du Grand Paris, 6 700 décès sont dus chaque année à la pollution. Selon cette même étude, publiée récemment dans la presse, la baisse de l'exposition de la population aux particules fines a permis d'éviter 2 300 décès pendant le confinement entre le 16 mars et le 23 juin 2020. C'est la démonstration par la preuve qu'il faut réduire l'exposition aux particules fines. Airparif, association qui surveille la qualité de l'air en Île-de-France, évalue à 500 000 le nombre de Franciliens et à 400 000 le nombre de métropolitains qui respirent un air pollué dépassant la valeur limite en dioxyde d'azote. Le trafic routier est identifié comme la cause principale de cette pollution aux particules fines. Il faut donc impérativement favoriser la conversion aux véhicules propres.

La ZFE n'établit pas une zone sans voitures, mais crée des zones à circulation restreinte, comme vous l'avez indiqué, qui ont un impact important sur l'amélioration de la qualité de l'air. Cette impérieuse nécessité doit s'accompagner d'une aide aux véhicules thermiques pour que la nécessaire lutte contre la pollution ne pèse pas sur le pouvoir d'achat des ménages. C'est ce qui est prévu par l'État et les collectivités à travers la prime à la conversion. Je crois même que la prime à la conversion va s'appliquer prochainement à l'achat de vélos à assistance électrique et de vélos-cargos. Je vous invite à vérifier ce point. Depuis juillet 2019, on peut bénéficier d'une aide allant jusqu'à 19 000 € pour l'achat d'un véhicule propre neuf et 12 000 € pour un véhicule propre d'occasion. Cet effort n'est pas rien.

La ZFE doit aussi inciter ceux qui le peuvent à se déplacer autrement qu'en voiture. Pour cela, il faut rendre l'espace public accessible à tous en favorisant la marche, le vélo, le covoiturage et les transports en commun. Vous avez évoqué les transports en commun. On ne peut pas dire que la Ville du Kremlin-Bicêtre soit mal dotée en ce domaine. Il faut prévoir des investissements importants, sécuriser les pistes cyclables au Kremlin-Bicêtre, rénover et élargir les trottoirs, sécuriser les sorties d'école, mener une lutte contre les deux-roues motorisés sur les trottoirs et verbaliser en ce sens. Il faut aussi changer la manière de penser la ville. C'est ce que nous avons évoqué lors d'un précédent Conseil Municipal.

Bien que nous soyons très favorables à la ZFE, comme vous avez pu le comprendre, nous ne voterons pas cette délibération parce que nous sommes en désaccord avec vos réserves sur la mise en œuvre immédiate de cette deuxième étape. Les enjeux sont trop importants pour reculer et attendre. Il faut absolument lutter contre la pollution de l'air.

La ZFE ne fait plus débat aujourd'hui. Elle fait l'unanimité chez les élus de gauche, de droite et du centre, sauf manifestement ici au Kremlin-Bicêtre où vous voulez en faire un nouvel enjeu politique. Comme trop souvent, vous cherchez à cliver alors que cette délibération devrait faire l'unanimité des groupes politiques. Il s'agit en effet d'enjeux de santé publique et de sauver la vie de milliers d'habitants de la grande métropole parisienne. Il convient d'évoquer aussi nos enfants qui sont les principales victimes de la pollution de l'air. Je regrette très sincèrement que vous n'adoptiez pas l'attitude d'autres groupes politiques dans des villes voisines qui, à l'unanimité, ont voté la ZFE, comme à Paris à Arcueil, puisque nous devons donner notre avis sur ces deux villes. Il faut mettre en avant l'intérêt général, l'intérêt des Kremlinois et, surtout, l'intérêt de leur santé et celle de nos enfants avant tout autre intérêt.

Catherine FOURCADE, Maire-Adjointe chargée des questions relatives aux finances, au patrimoine et à la commande publique (Groupe des Élus Socialistes)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, cette délibération nous renvoie à nos interrogations légitimes. Comment prendre le virage écologique sans prendre la mesure d'un certain sacrifice de notre modèle sociétal et de consommation ? Comment les élus qui nous gouvernent peuvent-ils être crédibles face à des demi-mesures proposées dans la loi « climat et résilience » ? Comment penser une justice écologique quand les élus font peser l'essentiel des efforts sur des populations peu préparées à la transition, voire même en précarité ? Comment penser cet équilibre entre davantage d'efforts le plus souvent financiers et une justice sociale ? Comment concilier les différents enjeux de l'écologie, de la santé, de l'éducation et de l'emploi ? Comment peut-on faire confiance encore en l'État pour fonder le lien social ? Quel pacte implicite entre lui et les citoyens pour s'engager mutuellement ?

La confiance est le contraire de la promesse. À l'instar de certains auteurs, nous pourrions parler de désamour des politiques. C'est leur défaillance qui est perçue maintenant. La révolte ne vient pas d'un coup, comme on peut nous le faire croire. Les « gilets jaunes » ont tempêté pendant des mois sur Facebook avant de gagner la rue. Le peuple n'est pas une abstraction de la philosophie politique. Il est instruit de la *res publica*. Il sait lire et comprend les lois. À la différence du siècle dernier, par le truchement des réseaux sociaux, ce peuple sait échanger et, donc, s'éveiller à la compréhension du contexte politique, de la problématique climatique et de l'urgence de protéger la Terre, la maison qu'ils habitent.

Cette délibération prend une mesure certes coercitive mais nécessaire, malgré des résistances bien légitimes. Ces résistances prennent racine dans l'impréparation incroyable de la transition écologique. En effet, des solutions seraient possibles et crédibles, comme dans certains pays européens. L'accompagnement des salariés vers des emplois verts suppose un changement de notre politique industrielle. L'Europe a permis de faire bouger les lignes. La France n'a pas assez avancé et approfondi ses engagements climatiques avec peu et pas assez de réflexion pour un contrepoint social.

Le Groupe des Élus Socialistes mesure les conséquences pour une grande partie des usagers de la voiture Crit'Air 4 et 5 de notre ville et des autres villes du Grand Paris, et émet des réserves sociales pour l'essentiel. Nous voterons cette délibération tout en regrettant l'impréparation de ces mesures et en espérant, de façon pragmatique, que les transports améliorent les déplacements inter-banlieues notamment. Nous savons en effet que les mesures financières dites compensatoires ne sont pas à la portée de revenus même moyens.

Jacques HASSIN, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à la santé, aux handicaps et à l'insertion (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Comment ne pas être d'accord avec vous, monsieur Ruggieri ? Évidemment, vous parlez d'or. Cependant, concernant les chiffres que vous donnez en santé publique sur l'atteinte à la santé des citoyens, toutes les études montrent que c'est multifactoriel. Vous ne pouvez pas rapporter simplement à la pollution automobile les questions concernant la pollution aérienne. Il faudrait aussi évoquer les problèmes d'alimentation et des perturbateurs endocriniens, ainsi qu'un certain nombre d'autres sujets.

Vous dites qu'il faut réprimer et forcer les citoyens à rentrer dans un moule. Concernant les travaux organisés par la Ville de Paris, pensez-vous vraiment que les automobilistes vont moins rouler ? Pas du tout. Il est montré que la fermeture des voies sur berges a fortement augmenté la pollution au-dessus des quais. Vous parlez de transports. Certaines villes ont transformé leur centre en zone piétonnière. Des parkings gratuits à l'entrée des villes, comme à Montpellier, permettent que le centre-ville soit piétonnier et que les personnes n'aient aucune difficulté à se déplacer.

Par ailleurs, il n'est pas prouvé que la confection des batteries de véhicules électriques, avec les éléments absolument nécessaires pour celles-ci qui proviennent d'exploitation de mines, en particulier, de cobalt, soit valable sur un plan écologique à long terme.

Pour me résumer, en termes de santé publique, vous avez raison. Néanmoins, il s'agit d'une bonne délibération avec les réserves mises. En effet, la marche forcée ne peut pas fonctionner, en particulier vis-à-vis des populations les plus précaires, les personnes handicapées notamment, les populations qui ont le plus besoin de leur véhicule pour travailler et se déplacer quand elles sont handicapées. Je soutiens donc cette délibération avec les réserves qui y sont mises. Oui, c'est vrai, il faut rentrer dans une politique environnementale, qui ne concerne pas que les véhicules. Mais c'est un bon début. Pour cette ZFE, nous émettons des réserves quant aux possibilités d'achat de véhicules dits propres — ce qui reste à démontrer — afin de changer les véhicules Crit'Air 4 et 5.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à l'aménagement, à l'urbanisme, aux transports et mobilités, au stationnement, à la voirie, à l'assainissement, à la propreté, aux espaces verts, aux établissements recevant du public (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je désire intervenir car, ce soir, nous sommes regardés par les Kremlinoises et les Kremlinois qui n'ont pas tous des moyens importants. Vous parlez d'un montant de 19 000 € ou 12 000 € pour l'achat d'un véhicule. Certes, mais le reste à charge est de plus de 10 000 €. Dans ce cas, comment font ces personnes ? C'est le souci. Nous ne sommes pas contre la mise en route de cette ZFE. Loin de là. Mais il faut faire les choses progressivement. Il faut apporter des aides aux personnes qui sont dans le besoin. Je pense en particulier à ceux qui ont des voitures usées et au bout du rouleau, qui roulent quand même parce que c'est une nécessité. Or, aujourd'hui, les gens n'ont pas tous les moyens pour changer leur véhicule, ne serait-ce qu'acheter un véhicule d'occasion. Je suis terre à terre. Je dis les choses simplement. C'est notre préoccupation aujourd'hui. Ce ne sont pas des préoccupations basement économiques mises en œuvre par des énarques qui règlent les problèmes sur le terrain, un euro est un euro.

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à la démocratie, la citoyenneté, la coordination des conseils de quartiers, au référendum kremlinois, au comité éthique, à l'éducation populaire, aux affaires générales, aux services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Vous regrettez, monsieur Ruggieri, qu'il n'y ait pas unanimité sur cette délibération, mais la majorité votera pour la ZFE, avec effectivement un certain nombre de réserves que je ne vais pas répéter. Aller à marche forcée sur ce type de décision, c'est oublier malgré tout que les réseaux de transport actuellement, à Paris et en banlieue parisienne en particulier, ne sont pas fonctionnels. Il suffit de prendre la ligne 7. Je ne sais pas si c'est votre cas. Cela m'arrive de l'utiliser. Mardi dernier, je me suis retrouvé encore un quart d'heure bloqué, blotti contre mon voisin de patience, en pleine crise du Covid. Le métro était plein. Ne parlons pas des bus 47.

Dans la mise en place à marche forcée de la ZFE, nous regrettons qu'aucune solution de remplacement ne soit prévue autour. Aucune solution de remplacement viable et durable n'est prévue autour. Jacques Hassin a parlé de parkings autour de villes, ce qui permet de poser sa voiture et de prendre les transports en commun. Ce n'est le cas ni à Paris ni dans la région. L'écologie doit aussi se soucier d'un bien social et d'un confort social. Ne pas aller à marche forcée, c'est aussi ne pas oublier les plus modestes, comme trop souvent l'État français le fait.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Il n'y a pas d'autres interventions.

Geneviève ÉTIENNE, Maire-Adjointe, chargée des questions relatives à l'écologie, à l'environnement, au développement durable, à la transition énergétique, au bien-être animal (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Monsieur Ruggieri, je suis très étonnée de votre vote contre un dispositif que la loi impose. J'imagine que vous êtes contre les réserves, mais, finalement, vous êtes contre la délibération qui propose d'être favorable à la mise en place de cette nouvelle étape de la ZFE. Vous avez fait un vibrant plaidoyer pour les enjeux de santé publique sur lesquels nous ne pouvons que tomber d'accord. Nous partageons évidemment votre diagnostic.

Mes éléments de réponse devraient faire apparaître une démarche, une cohérence et une méthode dans notre approche des questions d'écologie. Nous voulons que ce soit une écologie populaire. Vous êtes membre de la Commission Extra-Municipale des Mobilités. Vous n'ignorez donc pas que nous menons un travail collectif, au rythme d'une réunion mensuelle, qui vise à l'amélioration du déplacement dans notre ville et du partage de l'espace public. Nous n'isolons pas cette délibération sur la ZFE d'un ensemble de pistes de travail et de réflexion. Ce décret doit être pris dans le cadre des mesures de la MGP, mais il y a de nombreux autres éléments de réflexion, notamment concernant les mobilités douces, dont nous avons parlé ce soir.

Vous avez mentionné les aides de l'État pour le vélo. La loi « climat et résilience » prévoit un élargissement de la prime à la conversion aux vélos à assistance électrique, avec notamment un élargissement aux personnes morales pour l'acquisition

d'un vélo-cargo, qui est un mode d'équipement de professionnels, artisans et petits commerçants en plein essor. Cette piste permet d'agir sur la mobilité douce, en même temps que la ZFE agit sur la mobilité motorisée.

Il y a donc ces réflexions sur le partage de l'espace public. Catherine Fourcade a rappelé la nécessité, pour nous tous, de changer nos pratiques, nos comportements de déplacement et de consommation. Elle a même parlé, me semble-t-il, de sacrifice. Le mot est fort. Des mots forts ont été employés ce soir dans le souci d'emmener tout le monde avec nous.

La transition écologique aura bien un poids effectif. Elle pourra conduire à ce que vous appelez de vos vœux, c'est-à-dire l'amélioration de la qualité de l'air comme un élément tangible en termes de santé publique, si tout le monde est partie prenante de cette démarche. Nous souhaitons donc introduire un délai. Il ne s'agit pas d'une résistance obtuse ou de parti pris. Il ne s'agit pas de renâcler à s'engager pour une question dogmatique ou de principe. Si nous souhaitons introduire un délai, c'est celui de l'adhésion des citoyens qui ne peut pas être négligée.

Un travail est à mener avec les villes alentour. Ce travail a lieu aujourd'hui même avec les communes limitrophes d'Ivry et Gentilly. Surtout en matière de déplacement et d'environnement, les mesures ne sont pas bornées par les limites de notre ville. La Ville d'Ivry, par exemple, a décidé le report de la prise de l'arrêté qui doit être pris en juin. Cette Ville a décidé d'un report raisonnable à octobre afin de se donner le temps de la concertation qui aurait lieu en juin, pour ce que j'en sais ce soir.

Je vous parlais donc d'une méthode. Pour notre Ville, ce délai peut aussi être mis à bien pour mener ce processus de concertation, aussi bien en Conseil Municipal dans la mise en débat en mai ou, plus largement, auprès de la population dans un processus qui pourrait intervenir en septembre. Nous prévoyons ainsi les Assises de l'écologie populaire. Ce serait l'espace-temps dédié à ce type de réflexion. La Commission Extra-Municipale des Mobilités pourrait aussi rendre un certain nombre de conclusions, voire une charte des mobilités ou un cahier des charges à soumettre pour une révision du plan de déplacement au Kremlin-Bicêtre. Ce pourrait être mis en débat dans le cadre des Assises. Cela nous permettrait ainsi d'intégrer véritablement l'ensemble des Kremlinois à cette démarche et de ne pas simplement les mettre devant le fait accompli d'un arrêté pris dans des cadres politiques. Il s'agit donc que la mesure soit comprise, expliquée et accompagnée. Dans ce cas, cela aurait du sens pour tout le monde.

J'ai rappelé la loi au début de mon propos. La loi est la loi et nul n'est censé ignorer la loi. Mais, si elle est comprise et acceptée, si chacun se l'approprie, cela permettra une transition écologique bien plus imprégnée et, certainement, plus durable. C'est le sens que l'on peut donner à cette réserve qui a été émise. Vous voulez nous faire passer pour des personnes qui n'ont pas compris les enjeux. J'ai juste envie de vous répondre que nous souhaitons que tout le monde les comprenne avec nous et que cette décision soit véritablement concertée.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'explication de vote ? Non.

Je voudrais ajouter quelques mots par rapport à cette discussion. Je crois fortement que l'écologie doit être populaire et ne doit pas être punitive. Toute conduite forcée d'une politique met à mal la capacité de conviction que l'on doit avoir pour une transition écologique. Non seulement cela met à mal, mais cela peut même conduire à l'échec en termes d'incompréhension des décisions prises. Au Kremlin-Bicêtre, tel que recensé, cela concerne 2 267 véhicules Crit'Air 4 et 5, ainsi que non classés, qui ne vont plus pouvoir circuler en journée. Croyez-vous réellement que 2 000 foyers kremlinois vont pouvoir, dans la période très courte jusqu'au 1^{er} juin, dégager les moyens nécessaires, dans le contexte actuel, pour financer un véhicule électrique ou hybride ? Ne pensez-vous pas que, malgré les aides existantes, cela risque de mettre en difficulté un certain nombre de ménages qui peuvent être précaires, populaires en termes de revenus et aussi des couches moyennes ? Nous nous trouvons aussi dans un contexte inédit avec la crise du Covid. Cette pandémie se double d'une crise sociale et économique. On voit bien les fermetures qui ont lieu.

Il faut continuer inlassablement à plaider pour des mécanismes financiers plus ambitieux que ceux qui existent aujourd'hui. C'est ainsi que l'on pourra d'autant plus convaincre. La proposition qui est faite vise à ne pas opposer la fin du monde et la fin du mois. Elle vise à construire une écologie populaire, comprise par le peuple, par ceux qui peuvent être dans l'incompréhension face à des difficultés qui leur sont encore imposées.

Je me félicite qu'à la Métropole du Grand Paris, on ait voté largement une demande d'amélioration des dispositifs financiers. Depuis que nous avons voté, cela a déjà permis de mettre en place un microcrédit supplémentaire par l'État. Un certain nombre d'élus, de maires comme moi, se sont ainsi exprimés pour dire oui à la mise en place de la ZFE, mais en mettant les moyens pour aider les personnes en difficulté. Il faut bien mesurer que l'on paierait très cher un échec de ce dispositif en termes de puissance publique. Ce serait un échec des élus dans leur action de fixer des devoirs.

J'ai bien en tête que la solution ne réside pas dans la peur de la matraque fiscale et des amendes à l'aide de caméras dans un certain nombre d'endroits. Plutôt que d'investir massivement dans la mise en place de mécanismes de vidéo-verbalisations dans ce domaine, on ferait mieux de dégager les moyens pour aider davantage les gens qui sont en difficulté pour changer leur véhicule.

Cette marche forcée qui nous est imposée aurait dû prendre en compte le développement des transports en commun et alternatifs. Nous prenons nos responsabilités en améliorant le dispositif d'aide aux modes doux de transport. Nous voulons sécuriser encore plus les circulations et les déplacements des personnes qui utilisent le transport le plus connu et le plus

utilisé : leurs jambes. Ne l'oublions pas, parmi les modalités de déplacement dans la ville, il y a d'abord la marche à pied. Il va donc falloir aussi agir dans ce domaine pour améliorer les choses.

Pour réussir cette mise en œuvre, il va falloir surtout accompagner les personnes. Il est déplorable qu'il n'y ait pas eu suffisamment de temps de concertation, même si le Covid est pénalisant. N'avons-nous pas intérêt à aller vers les gens ? Je pose la question. Ne vaut-il pas mieux aller vers les personnes qui ont des difficultés ? On sait que beaucoup de gens sont dans l'ignorance de ce qui va être imposé à compter du 1^{er} juin. Nous aurons l'occasion d'en parler de nouveau dès le prochain Conseil Municipal car d'autres arrêtés seront pris par des communes voisines qui vont nous solliciter. Au niveau de l'équipe municipale, sur la base des réflexions amorcées et présentées par Geneviève Étienne ce soir et qui vont se prolonger, nous arrêterons un dispositif pour le compte de notre ville. Nous voulons le faire, comme l'a indiqué Geneviève Étienne, avec les villes limitrophes qui sont impactées par l'évolution du périurbain. Il s'agit de restreindre l'accès des véhicules au périurbain. C'est peut-être possible, mais encore faut-il qu'il y ait une concertation entre les communes concernées et qui peuvent connaître davantage de difficultés. À ce stade, nous allons délibérer. Cette délibération est la démarche pertinente pour bâtir une écologie populaire qui rencontre l'adhésion. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 30 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOUC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme ALESSANDRINI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI)

Contre : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au rapport suivant.

N° 2021-035. CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION BIOCYCLE

Corinne BOCABEILLE, Maire-Adjointe, chargée des questions relatives au commerce, à l'artisanat, au développement économique, à l'emploi, à l'économie sociale et solidaire (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Mesdames, messieurs, chers collègues, Biocycle est une association, de loi 1901 et d'intérêt général, qui agit depuis 2014. Elle propose un relais logistique anti-gaspillage et solidaire en marché à l'aide de vélos triporteurs. La Ville a déjà mené des actions avec cette association lors du Mois de l'Économie Sociale et Solidaire en novembre 2020.

Les retours étant très positifs, à la fois par les commerçants, les bénéficiaires et la clientèle des marchés, la Ville a décidé de renouveler un partenariat avec cette association pour des collectes de fruits, légumes et fruits secs au niveau du marché. Ces aliments sont redistribués ensuite à des associations kremlinoises.

Trois objectifs sont atteints par cette convention : une revalorisation du marché forain, une action sur le gâchis alimentaire, un approvisionnement en fruits, légumes et fruits secs aux familles kremlinoises les plus précaires.

Par rapport à l'action menée en novembre 2020, il a été estimé que, sur une année, il y aurait 690 paniers alimentaires, c'est-à-dire entre 3 500 et 4 000 kg de denrées alimentaires distribués en direction des foyers kremlinois. Le cyclolivreur récupère les invendus de fruits et légumes du marché et les amène directement aux associations de la ville.

Nous ferons une analyse trimestrielle avec Biocycle sur les dons en fruits et légumes pour connaître aussi plus finement les familles qui profitent de cet avantage alimentaire. Il s'agit de permettre le versement d'une subvention d'un montant de 18 000 € pour l'année, versée par trimestre. Nous avons rendez-vous avec Biocycle en juin pour faire un premier point. Biocycle passe des conventions avec des organismes ou d'autres associations de la ville, comme les Restos du Cœur. Je vous demande de bien vouloir approuver la convention de partenariat et d'objectif avec l'association Biocycle.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

L'association Biocycle, très dynamique, est implantée dans le site de la Mie de Pain, que connaît très bien le docteur Hassin. Cette association revalorise les invendus de la grande distribution. Les bénévoles collectent ces invendus auprès des commerçants donateurs pour les redistribuer le jour même aux associations de l'aide alimentaire. Tout se déroule en circuit court. Il n'y a pas de point de stockage. La marchandise est transportée par des triporteurs. L'association collecte les invendus sur Le Kremlin-Bicêtre. Elle intervient aussi auprès des étudiants en alimentant une épicerie solidaire qui s'appelle AGORAé, me semble-t-il. Elle sensibilise le grand public à l'anti-gaspillage. Elle organise des ateliers de sensibilisation au gaspillage alimentaire dans les écoles. C'est dans ce cadre que j'ai pu faire la connaissance de cette association. L'association est signataire du pacte national de lutte contre le gaspillage alimentaire. En conclusion, il s'agit d'une très belle initiative. Nous soutenons cette association. Nous votons favorablement pour cette délibération.

Jean-Philippe EDET, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à la petite enfance, à la PMI, à la parentalité, à la vie du quartier Les Coquettes-Les Plantes (non-inscrit)

Monsieur le Maire, chers collègues, le poids annuel du gaspillage alimentaire dans notre pays est énorme. Cela représente 10 millions de tonnes par an. Tous les secteurs d'activité sont concernés par le phénomène, que ce soit la production agricole, la distribution ou la consommation à domicile. Si la place des marchés dans le gaspillage alimentaire représente une part assez faible, il n'en constitue pas moins un lieu stratégique pour sensibiliser la population, notamment grâce à la présence de l'association Biocycle.

Cette question du gaspillage alimentaire doit également être mise en regard des situations alarmantes. En effet, un nombre croissant de nos concitoyens basculent dans la précarité alimentaire. Avec la crise sanitaire et sociale que nous traversons, on assiste à une véritable explosion de la précarité alimentaire. Cette année, plus de 2 millions de personnes bénéficient de l'aide alimentaire. Il suffit de se promener dans les rues de notre ville pour constater que Le Kremlin-Bicêtre, comme les communes voisines, n'est pas épargné par ce phénomène qui, malheureusement, ne cesse de prendre de l'ampleur.

Avec Générations, je veux saluer la mise en place de cette convention. En plus de répondre à la question du gaspillage et de la précarité alimentaire, la collecte est réalisée, comme l'a indiqué Mme Bocabeille, en vélo triporteur. Elle répond ainsi aux enjeux environnementaux et sociaux de notre commune. Elle concourt à faire évoluer les mentalités car elle fait le lien entre consommation responsable, mobilité douce et solidarité. Évidemment, nous soutenons cette action. Je fais également le souhait qu'elle puisse en inspirer d'autres dans notre commune *via* les actions portées par la majorité, mais aussi à l'initiative des associations, des citoyens, et que ces initiatives puissent s'exprimer partout, dans les conseils de quartier, à l'occasion des Assises de l'Écologie et par tout autre moyen.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Il n'y a pas d'autres demandes d'intervention.

Corinne BOCABEILLE, Maire-Adjointe, chargée des questions relatives au commerce, à l'artisanat, au développement économique, à l'emploi, à l'économie sociale et solidaire (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je voudrais préciser qu'avec cette convention, est créé l'emploi d'un cycliste qui va travailler sur vélo triporteur. Ce jeune sera recruté par la Mission Locale. J'attends prochainement son nom. Il s'agit donc d'un partenariat qui, comme l'a dit M. Edet, joue au niveau des solidarités surtout en cette période difficile de crise du Covid, où la précarité touche toutes les personnes (personnes âgées, étudiants, familles monoparentales). Le Kremlin-Bicêtre compte 29 % de familles monoparentales. La précarité n'a pas de visage. Ce genre d'association est ainsi bienvenu dans notre commune et répond à divers objectifs. Je ne peux que me féliciter de voir cette association dans notre ville. Les réactions des commerçants sont très positives, d'autant que les denrées ne sont pas données systématiquement en fin de marché, mais quelquefois en début de marché par les commerçants du pôle alimentaire.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOUC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme ALESSANDRINI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2021-036. REPRÉSENTATION-SUBSTITUTION DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND ORLY-SEINE-BIÈVRE

Catherine FOURCADE, Maire-Adjointe chargée des questions relatives aux finances, au patrimoine et à la commande publique (Groupe des Élus Socialistes)

Cette délibération concerne une régularisation à l'étendue de tout le territoire en incluant les communes de l'Essonne.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Intervenante Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Ne s'agit-il pas seulement de prendre acte ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

Certes, il faut prendre acte, mais il convient aussi d'autoriser le Maire à prendre les mesures. Il faut au moins voter pour l'article 3 sur l'autorisation donnée au Maire. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOUC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABELLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme ALESSANDRINI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2021-037. MODIFICATION DES DÉLÉGATIONS D'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

N° 2021-038. INSTAURATION DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN RENFORCÉ SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE COMMUNAL À L'EXCEPTION DES EMPRISES DU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE, DU FORT ET DU CIMETIÈRE

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je propose que Frédéric Raymond présente en même temps la délibération n° 38. Il y a une cohérence entre les deux délibérations qui sont quasiment jumelles.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à l'aménagement, à l'urbanisme, aux transports et mobilités, au stationnement, à la voirie, à l'assainissement, à la propreté, aux espaces verts, aux établissements recevant du public (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

En propos liminaires, je rappelle que, le 17 décembre 2020, nous avons adopté à l'unanimité le rapport relatif à l'approbation de la convention d'intervention foncière. Cette convention tripartite conclue entre l'EPT, la Ville et l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France (EPFIF) consiste notamment à étendre le périmètre d'intervention de l'EPF d'Île-de-France à l'ensemble du territoire communal.

Le 8 mars 2021, cette convention tripartite a été signée par M. le Maire. Pour parachever ces nouvelles dispositions, le Conseil Municipal doit de nouveau délibérer sur deux points : la modification de délégation du droit de préemption urbain et l'instauration d'un droit de préemption renforcé, qui sera abordé dans la délibération suivante.

Je rappelle que la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté, promulguée sous le quinquennat de François Hollande, modifie le Code de l'urbanisme en ce qui concerne le droit de préemption urbain (DPU) en accordant cette compétence de plein droit aux établissements publics territoriaux (EPT) en lieu et place de leurs communes membres. Il s'agit d'un phénomène très régional. Cela touche les EPT de la région parisienne, mais cela ne touche pas les communes du fin fond de la France.

Cette loi a entraîné une perte pour les communes et les maires, leurs délégataires, de faire usage de ce droit de préemption urbain en dépit du fait que les déclarations d'intention d'aliéner (DIA) sont toujours réceptionnées en mairie du lieu de situation du bien concerné. Pour nous, il s'agit du Kremlin-Bicêtre.

Néanmoins, le droit de préemption urbain peut être délégué. C'est l'objet de cette délibération. Les 28 février 2017 et le 27 juin 2017, l'Établissement Public Territorial Grand Orly-Seine-Bièvre, titulaire de plein droit du droit de préemption, a instauré les périmètres de droit de préemption urbain simple et droit de préemption urbain renforcé, puis a pris délibération pour déléguer l'exercice de ce droit selon la localisation des projets.

Depuis, la nouvelle convention d'intervention foncière tripartite entre l'Établissement Public Territorial Grand Orly-Seine-Bièvre, la commune du Kremlin-Bicêtre et l'EPFIF, a permis d'étendre à l'ensemble du territoire de la ville l'intervention de l'EPFIF. Cette nouvelle convention vise les quatre secteurs prioritaires d'action de l'EPFIF au Kremlin-Bicêtre : entrée de ville sud-ouest, Lech-Walesa, RN7 (avenue de Fontainebleau), îlot Rossel-Leclerc. Cette convention permet désormais à l'EPFIF d'intervenir sur l'ensemble du territoire de la commune.

L'objectif est d'étendre le champ d'intervention de l'EPFIF et, ainsi, de renforcer la possibilité pour la Ville d'intervenir non seulement dans les quatre secteurs, mais aussi dans des projets et des orientations définis par le Plan Local d'Urbanisme et dans le tissu urbain diffus afin de mettre en œuvre les orientations municipales en faveur du logement social. Il convient d'adapter les périmètres de DPU et de modifier les délégations en conséquence afin de permettre cette intervention renforcée de l'EPFIF sur l'ensemble du territoire mais également de prévoir, si nécessaire, l'intervention directe de la commune ou d'un autre opérateur (qui ne peut être qu'un bailleur social) désigné dans le tissu urbain diffus.

Aussi, le présent rapport a pour objet de déléguer le droit de préemption urbain au bénéfice de l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France pour les quatre secteurs précités. En dehors de ces secteurs, l'EPT reste titulaire de l'exercice du DPU et aura ainsi la faculté de déléguer au cas par cas le droit de préemption urbain soit à l'EPFIF, soit à la commune, soit à un opérateur (bailleur social). Les nouveaux périmètres de délégation de l'exercice du droit de préemption urbain seront annexés au Plan Local d'Urbanisme de la commune du Kremlin-Bicêtre conformément au Code de l'urbanisme. Je vous propose d'approuver cette délibération.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je vous propose d'examiner globalement les deux délibérations. Y a-t-il des interventions sur ces deux rapports ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Chers collègues, mesdames, messieurs, ce droit de préemption urbain renforcé préfigure la refonte du PLU car la ville change. Dans votre journal de ce mois-ci, vous répondez à votre journaliste, en page 15, au sujet de cette modification : « Nous voulons de nouvelles orientations pour le logement. » Vous poursuivez : « Cela passe par la préservation des pavillons. » Sous les précédentes mandatures que vous avez partagées avec M. Nicolle, ce sont environ 30 pavillons qui sont ou vont être démolis. Comme préservation, il y a mieux. Votre discours ne tient pas la réalité. Nous voterons contre ces délibérations.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention sur l'un des deux rapports ? Non.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à l'aménagement, à l'urbanisme, aux transports et mobilités, au stationnement, à la voirie, à l'assainissement, à la propreté, aux espaces verts, aux établissements recevant du public (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Pour la deuxième délibération, très technique aussi, je précise que le droit de préemption n'est pas applicable par les textes à l'aliénation d'un lot de copropriété, non plus à la cession de parts d'actions de société ainsi qu'aux immeubles bâtis pendant une période de quatre ans après leur livraison. Il est proposé aujourd'hui un droit de préemption urbain renforcé afin de pouvoir préempter ces trois cas de figure s'ils se présentaient à nous. Il est proposé d'instaurer ce droit de préemption urbain renforcé sur l'ensemble du territoire, bien entendu à l'exception des emprises du Centre Hospitalier Universitaire, du Fort et du cimetière.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je mets aux voix.

Jean-François BANBUCK (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Avant)

Je vais vous donner notre explication de vote pour les deux délibérations. La première délibération est à caractère assez technique et juridique en fonction des compétences respectives de la commune et de l'EPT. Nous voterons pour.

En revanche, la deuxième délibération n'est absolument pas technique, mais purement politique. Elle vise à mettre en œuvre votre objectif de 40 % de logements sociaux. C'est votre droit. Nous ne le partageons pas. Nous ne partageons pas non plus l'outil que vous voulez instaurer qui consiste à remettre en cause de manière disproportionnée le droit de propriété. Nous voterons contre.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Monsieur Banbuck, il est un peu inconvenant de donner des éléments qui devraient être versés dans le débat général en explication de vote. Il s'agit d'une utilisation du Règlement Intérieur qui empêche le rapporteur de vous répondre. C'est un détournement de notre règle commune du Règlement Intérieur.

Je mets aux voix la première délibération.

Résultat du vote (délibération n° 2021-037)

Votants : 35

Pour : 30 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOUC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme ALESSANDRINI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI)

Contre : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée. Je mets aux voix le rapport suivant.

Résultat du vote (délibération n° 2021-038)

Votants : 35

Pour : 24 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADO, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE)
Contre : 11 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme ALESSANDRINI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au rapport suivant.

N° 2021-039. AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER ET DÉPOSER LES DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME POUR DES OPÉRATIONS DE CONSTRUCTION ET DE RÉHABILITATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX
--

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à la démocratie, la citoyenneté, la coordination des conseils de quartiers, au référendum kremlinien, au comité éthique, à l'éducation populaire, aux affaires générales, aux services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Chers collègues, le budget primitif pour l'année 2021 prévoit notamment des opérations de construction ou de réhabilitation des bâtiments communaux nécessitant des autorisations d'urbanisme. Ces travaux concernent en particulier la rénovation du COSEC Élisabeth-et-Vincent-Purkart. Il s'agit de procéder à la rénovation thermique du bâtiment, l'isolation, la réfection, l'isolation de la toiture, l'amélioration du fonctionnement et des usages de cet équipement sportif mis aux normes, l'accessibilité du bâtiment, notamment aux handicapés, l'aménagement intérieur. Il est également envisagé la construction d'une salle sportive polyvalente supplémentaire accolée au COSEC.

Cela concerne aussi la rénovation du gymnase Jacques-Ducasse. Comme pour le COSEC, il s'agit de renforcer le rendement énergétique du bâtiment. Il s'agira aussi de créer une complémentarité entre le COSEC et le gymnase Jacques-Ducasse pour faire émerger une véritable cité sportive.

La troisième construction concerne un écran acoustique autour du skate-park au stade des Esselières. Le skate-park est en effet en proximité des habitations voisines et produit de nombreuses nuisances sonores. Cet écran antibruit permettra aux skateurs et aux habitants de mieux cohabiter.

Les travaux concernent aussi le remplacement des clôtures du square Malassis et du caniparc de la rue Danton. Il s'agit de rehausser et de mettre aux normes la clôture en la remplaçant par une clôture en barreaudage.

Les travaux concernent encore la création d'un abri au cimetière. Nous répondrons ainsi à la demande des usagers. Les personnes pourront ainsi se protéger des intempéries lors des cérémonies funéraires.

Les travaux concernent la création d'un abri au square Poisat. Construit sur une dalle, ce square ne dispose d'aucun abri. Il s'agira de pallier ce manque et de permettre aux usagers de se protéger aussi bien des intempéries que d'un soleil trop chaud.

Ces travaux concernent aussi deux autres sites : le square Lech-Walesa et le square situé à l'angle de la rue Paul-Lafargue et du boulevard Chastenot-de-Géry. Pour ces squares, une concertation est d'ores et déjà engagée avec les habitants des quartiers.

Pour toutes ces opérations, je demande au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer et à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme qui seraient nécessaires.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADO, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme ALESSANDRINI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2021-040. AVIS SUR L'ADHÉSION AU SIGEIF AU TITRE DES COMPÉTENCES D'AUTORITÉ ORGANISATRICE DU SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DE GAZ ET DE L'ÉLECTRICITÉ DE DEUX COMMUNES

Catherine FOURCADE, Maire-Adjointe chargée des questions relatives aux finances, au patrimoine et à la commande publique (Groupe des Élus Socialistes)

Chers collègues, mesdames, messieurs, le SIGEIF fait connaître aux communes du 94 l'adhésion de nouvelles communes à ce syndicat. Nous devons nous prononcer sur ces adhésions. Il s'agit d'une mise en conformité des adhésions des communes qui l'ont demandé.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 30 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADO, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme ALESSANDRINI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI,)

Ne prennent pas part au vote : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au rapport suivant.

N° 2021-041. MODIFICATION DES REPRÉSENTANTS AU SEIN DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Jean-Luc LAURENT, Maire

Lors du Conseil Municipal du 25 mars dernier, Mme Latifa El Krete a été installée dans ses fonctions de conseillère municipale en remplacement de M. Enguerrand Delannoy. Conformément à notre règlement intérieur qui prévoit que tout conseiller municipal a le droit d'être membre d'une commission, il convient de modifier la représentation des élus au sein des commissions municipales et, plus particulièrement, au sein de la 1^{ère} Commission dans laquelle M. Enguerrand Delannoy était désigné. Je vous rappelle que les membres sont désignés selon la règle de la représentation proportionnelle. Tous les élus peuvent être membres d'une commission.

Pour les quatre commissions qui existent (Commission des Finances, Personnel et Administration générale ; Commission de l'Urbanisme, Habitat, Écologie, Action Économique, Commerce, Patrimoine ; Commission de la Démocratie, Vie Associative, Citoyenneté et Tranquillité Publique ; Commission de la Petite Enfance, Enfance, Enseignement, Jeunesse, Sport, Solidarités, Santé, Action Sociale, Retraités et Personnes Âgées, Culture, Loisirs), je vous propose de voter favorablement la reconduction de leurs membres :

— 1^{ère} Commission : M. Nicolle, M. Banbuck, Mme Étienne, Mme Fourcade, M. Delage, Mme Bricout, M. Chiakh, Mme Bocabeille, M. Edet, M. Zinciroglu.

— 2^e Commission : Mme Manaut, Mme El Krete, M. Ruggieri, M. Traoré, M. Tapa, M. Raymond, Mme Museux, M. Khiair.

— 3^e Commission : Mme Hartmann, Mme Chiboub, Mme Bassez, Mme Azzoug, Mme Badoc, M. Hemery, Mme Defrance.

— 4^e Commission : M. Belaïnoussi, Mme Couto, Mme Alessandrini, Mme Gestin, Mme Courdy, Mme Thiam, M. Hassin, M. Boufraine, M. Giblin.

Y a-t-il des erreurs ou de demandes de modification ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADO, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme ALESSANDRINI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Les listes sont adoptées à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2021-042. MODIFICATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS DANS LE CADRE DE LA GESTION DÉLÉGUÉE DU STATIONNEMENT PAYANT

Jean-Luc LAURENT, Maire

Il s'agit de remplacer M. Enguerrand Delannoy qui siégeait dans cette Commission en tant que suppléant.

Les membres de la Commission sont les suivants :

— Membres titulaires : M. Chiakh, M. Raymond, Mme Fourcade, Mme Bassez, Mme Couto.

— Membres suppléants : Mme Bocabeille, M. Giblin, M. Tapa, Mme Thiam, Mme El Krete.

Mme El Krete est donc proposée comme suppléante en remplacement de M. Delannoy.

Y a-t-il d'autres demandes de modification ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 29 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOCC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Ne prennent pas part au vote : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme ALESSANDRINI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La liste est adoptée. Nous passons au rapport suivant.

N° 2021-043. RESSOURCES HUMAINES – MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Jean-Luc LAURENT, Maire

Dans les modifications proposées, il s'agit de tenir compte des avancements de grade au titre de l'année 2020 à la suite des décisions des commissions administratives paritaires des 15 et 16 décembre 2020, dont les procès-verbaux ont été approuvés lors des séances des 19 et 20 janvier 2021 et 24 mars 2021. Il ne s'agit pas de créations de postes. Je vous propose de modifier plusieurs postes :

— 1 poste d'attaché territorial en 1 poste d'attaché territorial principal,

— 3 postes d'adjoint administratif territorial en 3 postes d'adjoint administratif territorial principal de 2^e classe,

— 1 poste d'ingénieur territorial en 1 poste d'ingénieur territorial principal,

— 1 poste de technicien territorial en 1 poste de technicien territorial de 2^e classe,

— 4 postes d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe en 4 postes d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe,

— 9 postes d'adjoint technique territorial en 9 postes d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe,

— 1 poste d'animateur territorial en 1 poste d'animateur territorial principal de 2^e classe,

— 2 postes d'adjoint d'animation territorial principal de 2^e classe en 2 postes d'adjoint d'animation territorial principal de 1^{ère} classe,

— 1 poste d'adjoint d'animation territorial en 1 poste d'adjoint d'animation territorial principal de 2^e classe.

Dans le cadre de la gestion prévisionnelle des effectifs, je vous propose aussi de transformer les postes suivants :

— 1 poste d'attaché territorial en 1 poste d'attaché territorial principal,

— 1 poste de technicien principal de 2^e classe en 1 poste de technicien principal de 1^{ère} classe,

— 2 postes d'ATSEM principal de 2^e classe en 2 postes d'éducateur de jeunes enfants de 2^e classe.

En vue de la pérennisation d'un agent travaillant au service de la Ville, il est nécessaire de créer le cadre d'emploi des médecins territoriaux et, notamment, le grade de médecin de 2^e classe.

Le tableau des effectifs est ainsi modifié. Il se trouve en annexe de la délibération. Vous y trouverez l'ensemble de la liste des effectifs actualisés. Y a-t-il des observations ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 30 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOCC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme ALESSANDRINI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI)

Abstention : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Les modifications sont adoptées.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Il reste enfin à vous demander de prendre acte des décisions prises par le Maire, en application de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales. Par cette délégation que vous m'avez donnée au niveau du Conseil Municipal, je vous demande de prendre acte des six décisions qui figurent dans le rapport qui vous a été présenté. Y a-t-il des questions ? Non. Le Conseil Municipal prend acte.

N° 2021-027. ADHÉSION DE LA VILLE À L'ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS EN CHARGE DU SPORT (ANDES) (SUITE)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Nous avons adopté la délibération sur l'ANDES à l'unanimité. J'ai oublié de préciser que le représentant de la Ville sera naturellement le Maire-Adjoint en charge des sports, Jérôme Giblin. Y a-t-il un inconvénient à acter cette décision ? Non. Il manque un suppléant. Qui veut être suppléant dans l'exécutif ayant délégation ? M. Jean-Philippe Edet se propose. Je vous propose de mettre aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 30 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOUC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme ALESSANDRINI, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI)

Abstention : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 27 mai prochain à 20 heures dans cette salle, sauf avis contraire de la Préfecture. Les modalités des règles sanitaires ne nous permettent pas en effet de nous réunir dans la salle habituelle du Conseil Municipal.

Jean-Luc LAURENT, Maire, lève la séance à 23 heures 45.